

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 17/05/2017 au Centre Prométhée, à Thouars

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet

Hubert BAUFUMÉ, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire

Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Catherine PUAUT, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Michel CLAIRAND, Communauté de Communes du Thouarsais

Louis-Marie GRÉGOIRE, Mairie d'Argenton l'Église

Philippe DELAVault, Mairie de Craon

Christophe CHATIN, Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

Claude SERGENT, Eaux de Vienne SIVEER

Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Alain MOREAU, Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Michel RICHARD, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Jean THARRAULT, Association de Sauvegarde de l'Anjou

Anne Marie ROUSSEAU, Poitou-Charentes Nature

Michel GUIONNET, Association des Irrigants des Deux-Sèvres

Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

François JENOT, Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée

Daniel BEAUMONT, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire

Alice BELEGOU, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres

Marc ROYER, Agence Française pour la Biodiversité Bretagne – Pays de la Loire

▪ **Autres participants :**

Alain GAUDINEAU, Mairie de Mirebeau
Christine NAVARRO, Bureau d'études SCE
Mathilde COLLIERIE, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Guillaume CHARRUAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Anaël LACHAISE, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Quentin CHOLLET, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Claudie PAITREAU, Secrétaire SAGE Thouet
Alexis PACAUD, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne
Florence BARRE, Agence de l'eau Loire Bretagne

▪ **Personnes excusées :**

André MARTIN, Conseil Régional des Pays de la Loire
Jean-François COIFFARD, Mairie de Maisontiers
Robert GIRAULT, Mairie d'Argentonay
Christophe DEHAY, Mairie de Saint-Varent
Daniel GIRARDEAU, Mairie de Mirebeau
Claude DEVAUD, représentant la Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Philippe LOHEZIC, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire
Paul PAULY-CALLOT, représentant UFC Que Choisir
Laurence LACOUTURE, représentant la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Géraldine LEMARCHANT, représentant la DDT de la Vienne
Le Préfet du Maine-et-Loire ou son représentant
Le représentant de la DREAL Pays de la Loire

M^{me} TUBIANA accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Elle excuse M. CUBAUD qui ne peut être présent pour cette nouvelle séance plénière. Un tour de table est effectué puis M^{me} TUBIANA annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 8 mars 2017**
2. **Avis sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021**
3. **Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE**
4. **Point d'avancement de l'étude GEMAPI**
5. **Information sur le programme Re-Sources Cadre Eaux de Vienne SIVEER**
6. **Questions diverses**

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 8 mars 2017

M^{me} TUBIANA propose de valider le compte-rendu de la CLE du 8 mars 2017. Elle rappelle que lors de cette séance a eu lieu l'élection à la 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE et que des avis ont été donnés sur la composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton, sur le projet de CTMA de l'Argenton et sur la proposition de périmètre de la ZSCE des Lutineaux. Enfin les inventaires « zones humides » 2016 ont été validés.

M^{me} TUBIANA consulte les membres de la CLE pour validation de ce document : **le compte-rendu est validé à la majorité des membres présents ou représentés, sans modification (25 votants - Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 1).**

Arrivée de M^{me} CHAPALAN après le vote de validation du compte rendu

2. Avis sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021

Dans le cadre du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau, afin de renforcer l'articulation entre les SAGE et les contrats territoriaux, il est demandé un avis motivé des CLE sur les projets de contrats avant leur présentation au conseil d'administration de l'agence.

Pierre PÉAUD rappelle aux membres de la CLE les différents contrats territoriaux qui sont actuellement portés sur le territoire du SAGE (pollutions diffuses, milieux aquatiques, gestion quantitative).

La CLE du SAGE Thouet a été sollicitée par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) pour émettre un avis motivé sur le projet de CTMA 2017-2021 du Thouet.

Il est rappelé que le SAGE Thouet est en cours d'élaboration et que son diagnostic a été validé lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016. De ce fait, il n'est pas envisageable d'évaluer la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions et règles du SAGE qui restent encore à définir. Toutefois, un avis motivé est tout de même demandé afin de vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet du CTMA du Thouet sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation.

À ce titre, Mathilde COLLERIE, technicienne de rivière à la CASVL et Guillaume CHARRUAUD, technicien de rivière au SMVT, exposent aux membres de la CLE les grandes lignes du projet de CTMA, à savoir : localisation, état des masses d'eau, contexte, bilan du programme 2011-2015, diagnostic des masses d'eau, enjeux et objectifs du contrat, actions proposées, partenariats, plan de financement... (cf. présentation).

M^{me} TUBIANA sollicite ensuite les membres de la CLE pour recueillir les remarques sur ce projet de CTMA.

Suite à la présentation des actions envisagées sur le sous bassin du Cébron, M. CLAIRAND s'interroge sur les types d'espèces exotiques envahissantes présentes sur ce secteur.

M. CHARRUAUD répond que de la Jussie a été détectée sur un plan d'eau à l'amont du sous bassin et qu'une opération d'arrachage ont été effectuée au cours de l'été 2016. Il insiste sur la nécessité de veille concernant ces espèces surtout au vu des enjeux « eau potable » du Cébron.

M. CHATIN ajoute que sur le bassin du Cébron une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est mise en place et que des servitudes agricoles sont définies. Les actions proposées dans le cadre du CTMA, comme l'aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué, de pose de clôtures auront, selon lui, un écho favorable de la part des agriculteurs qui doivent limiter l'accès direct des bêtes aux cours d'eau.

M^{me} BELEGOU relève que sur certaines masses d'eau sont identifiées des actions « non maitrisables » par les porteurs de projet et s'interroge sur ce que signifie ce terme.

M. CHARRUAUD répond que les structures porteuses du CTMA ne peuvent intervenir que dans leurs champs de compétences. Concernant les masses d'eau pour lesquelles les problématiques rencontrées sont liées à la qualité chimique des eaux (Nitrates, Pesticides, ...), les statuts des porteurs du contrat ne permettent pas de porter des actions répondant à cette problématique. Par contre, d'autres acteurs du bassin pourraient intervenir.

M^{me} ROUSSEAU demande pourquoi aucun financement n'est apporté par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il est répondu que la nouvelle Région est en train de définir sa politique d'aides et que pour l'instant il n'y a pas de lisibilité sur les financements possibles.

M. THARRAULT demande des précisions sur la gestion des sédiments au niveau des ouvrages de Nobis et de la Salle qui ont fait l'objet de travaux en 2016.

M^{me} COLLERIE répond qu'il est prévu une gestion hivernale par chasse (ouverture des vannes). Un travail, avec les services de la DDT 49, sera nécessaire pour définir précisément cette gestion.

M. THARRAULT s'interroge sur l'efficacité de ce type de gestion. Il poursuit en demandant si les côtes d'abaissements des ouvrages du Maine-et-Loire vont être remises en cause et pourquoi l'ouvrage de Saint-Hilaire-Saint-Florent a été relevé, alors qu'il est prévu un abaissement et que depuis 3 ans d'expérimentation le milieu avait commencé à s'adapter.

M^{me} COLLERIE répond que pour l'ouvrage de Saint-Hilaire-Saint Florent, l'objectif est bien de tendre vers un abaissement de 1.16m mais qu'il est nécessaire de prendre en compte l'alimentation d'un bras de moulin.

M^{me} TUBIANA complète en précisant que la remontée des pelles de l'ouvrage de Saint-Hilaire-Saint Florent est temporaire pour permettre d'alimenter le bras du moulin mais que l'objectif est bien d'aménager l'ouvrage afin de diminuer le taux d'étagement.

M. THARRAULT trouve dommageable cette remontée des pelles qui remet en cause l'adaptation du milieu après 3 ans d'expérimentation et s'inquiète de la compréhension de la manœuvre de la part des habitants et usagers.

M. MOREAU insiste sur le besoin de prise en compte des annexes du cours d'eau lors d'abaissement d'ouvrages. Il ajoute qu'un point de vigilance est primordial quant à un abaissement trop important du niveau d'eau et insiste sur la nécessité d'aménager les annexes afin de les reconnecter au cours d'eau. Il met en garde sur l'inutilité d'un cours d'eau présentant un niveau d'eau très bas et avec des herbiers de Jussie.

M^{me} CHAPALAN indique que l'ouverture de son moulin et le fait de retrouver un écoulement a permis de ne plus avoir d'herbiers de Jussie alors qu'avant l'ouverture plusieurs opérations d'arrachages avaient été effectuées.

M. CHARRUAUD insiste sur les différentes typologies d'actions proposées dans le projet de CTMA, qui ne se limitent pas aux actions sur les ouvrages, et met en avant l'articulation qui est faite sur le bassin du Cébron entre la SPL des Eaux du Cébron, porteur du programme Re-Sources et le SMVT, porteur du CTMA en Deux-Sèvres.

M. RICHARD relève que les travaux réalisés grâce au CTMA sur l'hydromorphologie des cours d'eau permettent d'améliorer les paramètres physiques de ces derniers et non la totalité des paramètres de qualité des eaux. Dans la communication qui est faite, il insiste sur l'importance de bien préciser qu'un CTMA permet d'améliorer en partie « seulement » la qualité des masses d'eau.

Enfin, il est ajouté que les objectifs et actions définis dans le projet de CTMA sont cohérents avec certains objectifs définis et validés par les membres de la CLE lors de l'élaboration du diagnostic du SAGE, à savoir :

- Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau
- Améliorer les connaissances des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants pour les milieux aquatiques
- Identifier, préserver et restaurer les zones humides
- Identifier, préserver et restaurer les têtes des bassins versants

De plus, les actions proposées répondent à certains risques identifiés concernant la non-atteinte du bon état des masses d'eau, comme la morphologie, les obstacles à l'écoulement, l'hydrologie.

Il est également mis en avant que ce projet de CTMA propose la mise en place d'actions de communication, d'animation/concertation ainsi que de nombreux indicateurs de suivis. Enfin, il est soulevé que dans le cadre de cette programmation de nouvelles masses d'eau, jusqu'à présent non retenues dans un CTMA, vont pouvoir bénéficier d'actions.

Suite aux différentes remarques émises, M^{me} TUBIANA propose aux membres de la CLE d'émettre un avis sur le projet de CTMA Thouet. Elle ajoute que puisque le CTMA est porté en partie par la CASVL, elle ne prendra pas part au vote.

Les membres de la CLE du SAGE Thouet émettent à la majorité un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Thouet porté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (Votants : 25 - Avis favorable : 21 / Avis défavorable : 1 / Abstention : 3).

L'avis motivé sera transmis à l'ensemble des cosignataires du CTMA Thouet et à l'agence de l'eau. Il sera également téléchargeable sur l'espace « élus » du site internet du SAGE Thouet.

3. Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE

Le rapport d'activité de la CLE est un document demandé par le comité de bassin Loire-Bretagne afin d'avoir une vision annuelle des différents travaux de la CLE et de l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Il est également transmis aux Préfets des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire et au Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux financeurs du SAGE, aux communes et aux collectivités du bassin.

Pierre PÉAUD rappelle que le projet du rapport d'activité 2016 a été envoyé avant la séance avec les documents préparatoires de la CLE. Il présente ensuite les grandes lignes du document à savoir : les réunions de la CLE et du Bureau de la CLE, les dossiers portés à la connaissance de la CLE, les réunions suivies par la cellule d'animation du SAGE, les études et outils de communication réalisés en 2016, le budget et les financements, les perspectives 2017... (cf. présentation).

M. JENOT relève qu'au sujet des dossiers portés à la connaissance de la CLE, lors de la transmission des éléments portant sur le projet de régularisation du plan d'eau sur les communes de Beaulieu-sous-Parthenay et Vouhé, les travaux avaient déjà débuté.

Pierre PÉAUD répond que les éléments sont transmis aux membres de la CLE dès réception par la cellule d'animation du SAGE.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, M^{me} TUBIANA propose aux membres de la CLE de valider le rapport d'activité 2016 de la CLE ; **le rapport d'activité 2016 de la CLE du SAGE Thouet est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés (Votants : 26 - Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

Le rapport d'activité de la CLE 2016 est téléchargeable dans la rubrique documentation du site internet du SAGE : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

4. Point d'avancement de l'étude GEMAPI

Il est rappelé, que suite à la sollicitation de plusieurs collectivités du bassin, une étude de Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet est actuellement portée par le SAGE.

Cette étude lancée en septembre 2016, a fait l'objet de plusieurs séances de travail du comité de pilotage ainsi que de nombreux entretiens avec les collectivités concernées et les partenaires.

M^{me} Christine NAVARRO, du bureau d'études SCE, présente aux membres de la CLE l'avancée des travaux et les éléments suivants :

- Objet de la mission

- Équipe et méthode
- Présentation et conclusion de l'état des lieux organisationnel
- Présentation et conclusion du diagnostic organisationnel
- Présentation des scénarios et conclusions de l'atelier de travail
- Calendrier

Suite à la présentation des éléments de l'état des lieux et du diagnostic, M. DELAVAUULT s'interroge sur le devenir des syndicats « milieux aquatiques » actuels et demande, étant donné que la compétence GEMAPI reviendra aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018, si ces syndicats sont voués à disparaître.

M^{me} NAVARRO répond que l'objectif n'est pas de casser les dynamiques actuelles car sur le territoire une certaine gouvernance existe déjà, avec des structures ayant un savoir-faire et un historique dans l'exercice des missions GEMAPI. L'idée est bien de pérenniser des structures à la bonne échelle d'intervention. Tous ces éléments ont été pris en compte dans les scénarios qui ont été élaborés et qui sont présentés aujourd'hui aux membres de la CLE.

M^{me} PUAUT met en avant que quelle que soit l'évolution qui aura lieu, il est important de garder une certaine approche locale avec par exemple la mise en place de commissions géographiques.

M. ROYER insiste sur l'importance pour les élus de se mettre d'accord sur les évolutions à prévoir et la nécessité de s'emparer de la question car, en cas d'indécision, le Préfet pourra contraindre les choses.

M^{me} NAVARRO complète en indiquant que si aucun accord n'est trouvé d'ici le 1^{er} janvier 2018, la compétence sera de fait une compétence des EPCI-fp.

M. CLAIRAND indique que d'après les différents échanges qui ont pu avoir lieu jusqu'à maintenant, ce n'est pas forcément la volonté de l'ensemble des EPCI-fp.

Il est ajouté que pour l'exercice de cette nouvelle compétence les EPCI-fp auront la possibilité de lever la taxe GEMAPI.

Pierre PÉAUD conclut en rappelant que le rapport de présentation des différents scénarios de l'exercice de la compétence GEMAPI a été envoyé aux EPCI-fp et aux syndicats « milieux aquatiques » afin de solliciter leurs avis sur ces scénarios. Ces collectivités ont jusqu'à fin juin pour informer le SAGE de leur souhait, sous forme d'un courrier de principe. Il ajoute que les collectivités peuvent solliciter le Président de la CLE ainsi que la cellule d'animation pour venir présenter ces scénarios.

5. Information sur le programme Re-Sources Cadre Eaux de Vienne SIVEER

Pierre PÉAUD porte à la connaissance des membres de la CLE la mise en place d'un programme Re-Sources Cadre porté par le Syndicat Eaux de Vienne SIVEER. En complément des programmes Re-Sources opérationnels, ce programme cadre doit permettre d'optimiser les outils de l'intervention publique.

Les objectifs principaux de ce contrat cadre sont :

- Coordonner les contrats « Re-Sources » opérationnels en ayant une visibilité départementale
- Optimiser les actions de protection des ressources en eau pour l'atteinte des objectifs des contrats « Re-Sources » opérationnels
- Faciliter les échanges avec les partenaires et le montage des dossiers de financement
- Mettre en œuvre des opérations foncières de grande ampleur
- Mutualiser les compétences de l'équipe d'animation
- Réaliser des économies d'échelle

Plus d'informations sur ce contrat Re-Sources Cadre dans la note transmise par le syndicat Eaux de Vienne SIVEER, annexée au présent compte rendu.

6. Questions diverses

En information complémentaire, Pierre PÉAUD rappelle que lors de la séance plénière du 8 mars 2017, les membres de la CLE avaient émis un avis favorable sur le projet de périmètre de la ZSCE des Lutineaux, sous réserve de la prise en compte de l'étude de 2010 du BRGM, suite à la remarque faite en séance par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Il informe les membres de la CLE, que suite à cet avis, la DDT 79 a adressé un courrier au Président de la CLE l'informant qu'après étude des résultats du BRGM et échanges avec les hydrogéologues, le projet de périmètre de la ZSCE reste inchangé.

M. NADAL complète en indiquant que l'étude du BRGM se base en partie sur la réalisation de traçages. Toutefois, les échanges avec les hydrogéologues ont permis de mettre en avant que ces traçages n'étaient pas tous explicites et qu'il n'est donc pas nécessaire de faire évoluer le périmètre proposé.

Enfin Pierre PÉAUD rappelle que les membres de la CLE peuvent faire parvenir, d'ici le 26 mai, leurs remarques et observations sur le dossier porté à la connaissance de la CLE portant sur l'aménagement de la chaussée des Planches, de la chaussée de Moulin Neuf et du barrage à clapets de Preuil sur l'Argenton.

Pour les prochaines séances de la CLE, M^{me} PUAUT demande s'il serait possible de transmettre la présentation avant la séance.

Pierre PÉAUD répond que si l'organisation le permet, il essaiera de transmettre la présentation la veille de la séance plénière.

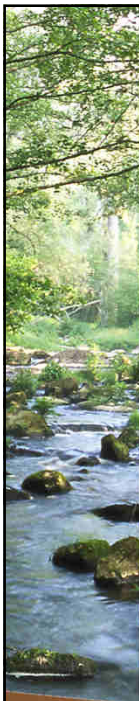
Aucune autre question n'étant soulevée, Pierre PÉAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

17/05/2017



Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 8 mars 2017**
2. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021
3. Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE
4. Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux – diagnostic / scénarios)
5. Information sur le programme Re Sources cadre Eaux de Vienne SIVEER
6. Questions diverses



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 mars 2017
2. **Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021**
3. Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE
4. Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux – diagnostic / scénarios)
5. Information sur le programme Re Sources cadre Eaux de Vienne SIVEER
6. Questions diverses

Demande d'avis sur le projet de CTMA du Thouet

2. CTMA Thouet

Demandes d'avis sur les projets de contrats territoriaux (Milieux Aquatiques, Pollutions Diffuses, Gestion Quantitative)

Émission de l'avis de la CLE ou de son bureau avant le passage au conseil d'administration de l'Agence de l'eau :

- **SAGE mis en œuvre** : Vérifier la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions du SAGE.
- **SAGE en cours d'élaboration** : Vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial soient cohérents avec ceux du SAGE en cours de préparation.
- **Avis motivé** : la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de cet avis.
- **Nécessité de s'accorder avec la CLE** pour obtenir un avis dans un délai raisonnable

Projet de Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » 2017 – 2021 du Thouet

Les contrats territoriaux du bassin du Thouet

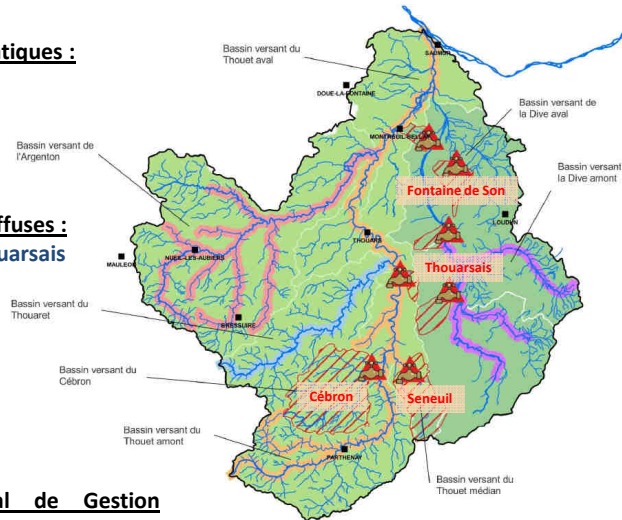
Contrat Territorial Milieux Aquatiques :

- CTMA du Thouet
- CTMA de l'Argenton
- CTMA du Thouaret
- CTMA de la Dive

Contrat Territorial Pollutions Diffuses :

- Re-Sources BAC du Pays Thouarsais
- Re-Sources BAC de Seneuil
- Re-Sources BAC du Cébron
- Re-Sources BAC de la Fontaine de Son

Projet de Contrat Territorial de Gestion Quantitative Thouet – Thouaret – Argenton





SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION



LA
VALLÉE
DU
THOUE
NATURELLEMENT

CTMA Thouet 2017-2021

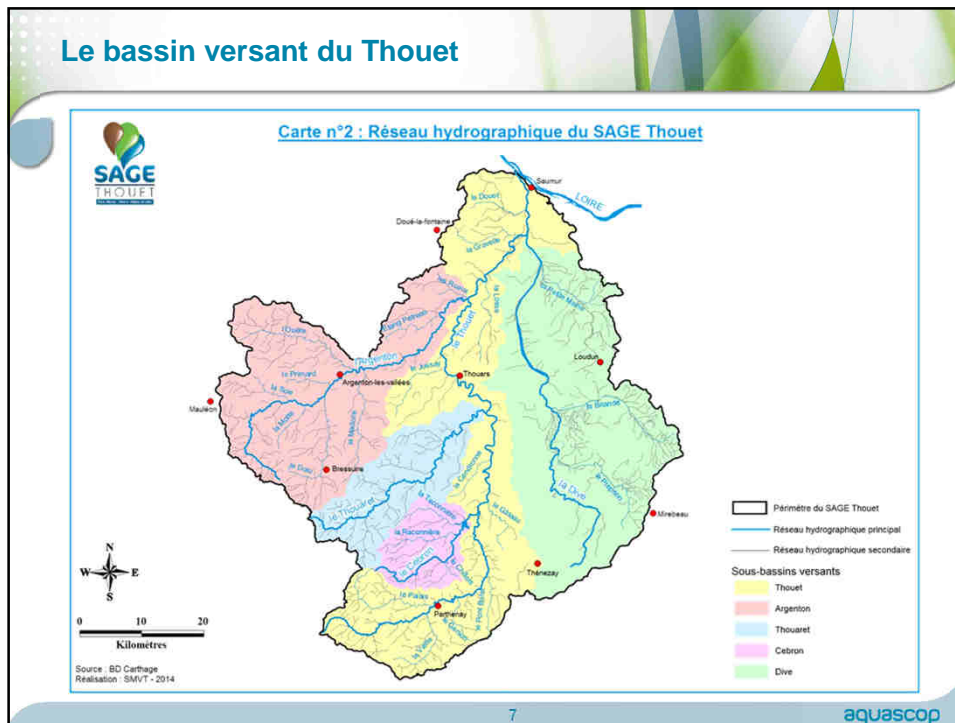
Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet
17 mai 2017



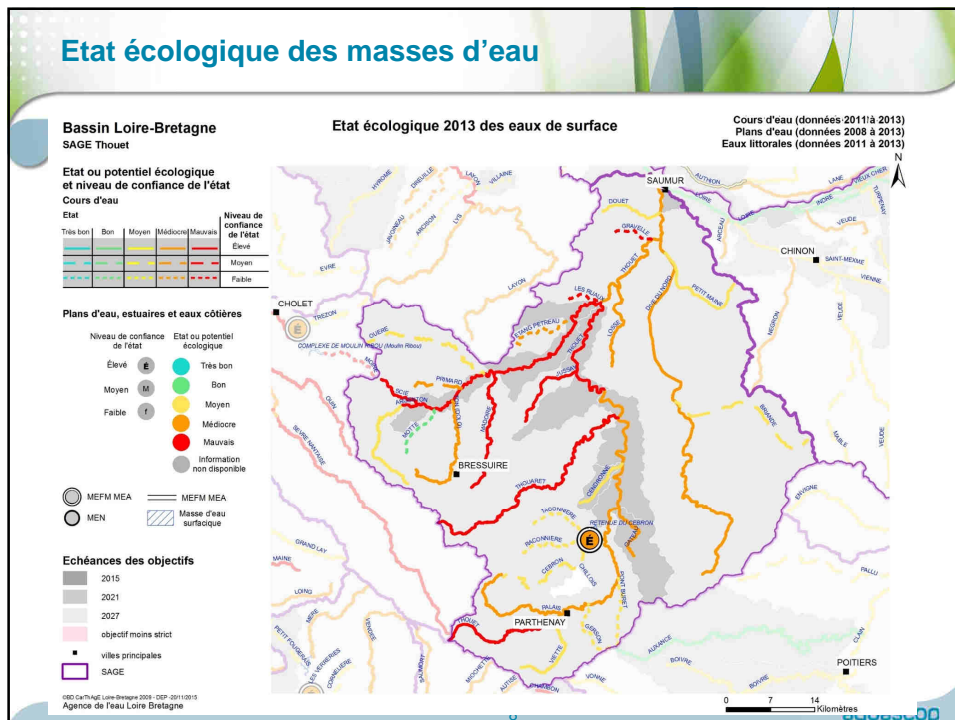

aquascop

6

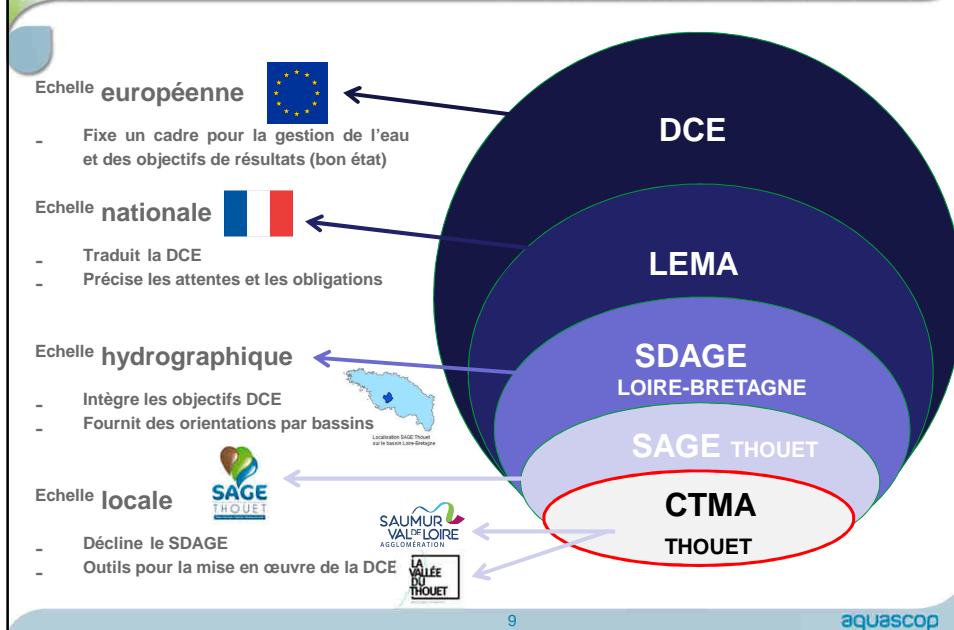
Le bassin versant du Thouet



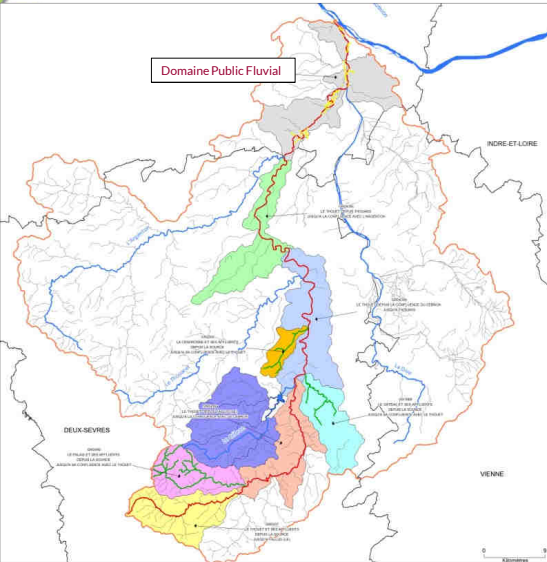
Etat écologique des masses d'eau



Le CTMA, un outil de gestion des cours d'eau





Contexte du CTMA Thouet 2017-2021



➤ Sur 2 départements : Deux-Sèvres et Maine-et-Loire

➤ 2 structures : SMVT et CASVL

➤ Thouet = 152 km + affluents = 235 km

- Le Palais
- Le Cébron
- La Raconnière
- La Taconnière
- Le Marais Bodin
- Le Gateau
- La Cendronne

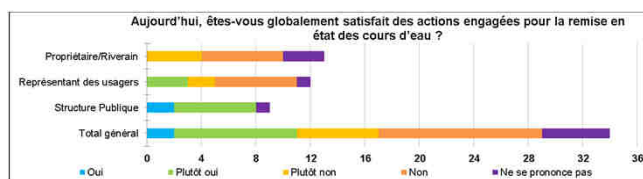
➤ 11 masses d'eau

10 aquascop

Bilan CTMA 2011-2015

➤ Rappels des points faibles

- **Financièrement, un budget dépensé très inférieur au prévisionnel à la fin de l'année 2015 (CASLD = 13 % et SMVT = 39 %)**
- **De multiples freins à une mise en œuvre efficace du programme : ambition élevée, opposition des usagers et riverains, gouvernance manquant de soutien localement, des moyens humains sous-estimés**
- **Un faible niveau de satisfaction et d'acceptation des projets de restauration de la ligne d'eau par les usagers, riverains et propriétaires**



- **Une sensibilisation et une concertation parfois localement insuffisantes**

11

aquascop

Bilan CTMA 2011-2015

➤ Mais aussi des points forts...

- **Programme du CTMA développé en fonction des enjeux du territoire**
objectifs liés à la restauration de la morphologie et de la continuité écologique
- **La volonté de considérer et d'intégrer la prise en charge des différents usages**
- **Améliorations localisées des compartiments ripisylve/berges, continuité et ligne d'eau**
- **Quelques opérations « vitrines » : restauration du lit dans le talweg naturel, rétablissement total de la continuité écologique**
- **La réalisation d'expérimentations sur l'abaissement de la ligne d'eau ou la gestion hivernale des organes mobiles**
- **La mise en œuvre d'indicateurs de suivis adaptés aux types de travaux**

12

aquascop

Bilan CTMA 2011-2015

➤ Orientations proposées suite au bilan :

- **Poursuivre les actions courantes reconnues** : gestion des embâcles , suivi des espèces exotiques envahissantes, restauration des berges et de la ripisylve
- **Poursuivre les actions de continuité écologique** : en ciblant les ouvrages de propriété publique, en saisissant / provoquant les opportunités
- **Renforcer la mobilisation des acteurs et rechercher de nouveaux partenaires**
- **Intégrer de nouveaux cours d'eau**
- **Développer les volets sensibilisation, animation et concertation**
- **Adapter l'ambition du CTMA :**
 - À la capacité financière réelle des porteurs de projets,
 - Aux moyens humains disponibles,
 - À la faisabilité d'un programme sur 4 ans et non sur 5.

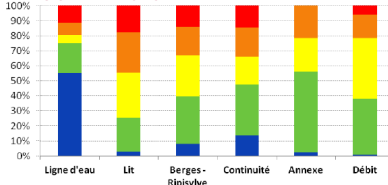


13

aquascop

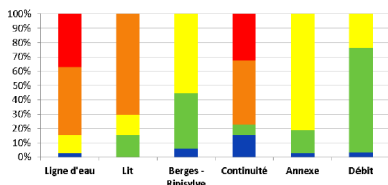
Diagnostic REH des masses d'eau

THOUET 1 - 2016



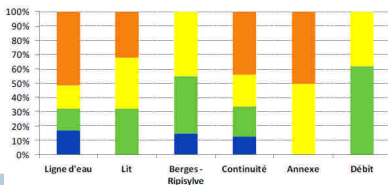
2010 (Serama)	2016 (Aquascop)	Evolution taux d'étagement
35 % ^a	30%	-5 %

THOUET 3 - 2016



75 %	/	/
------	---	---

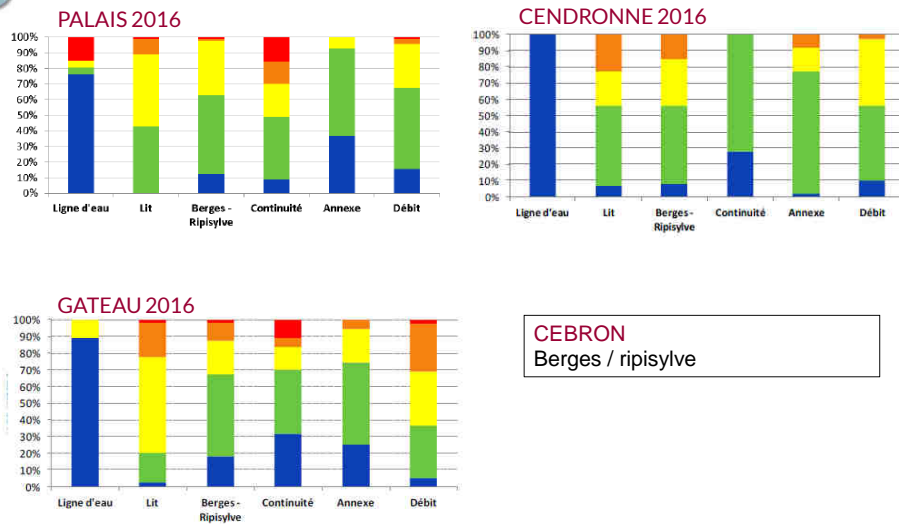
THOUET 5 - 2016



133 %	91%	-42 %
-------	-----	-------

aquascop

Diagnostic REH des masses d'eau



15

aquascop

ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2017 - 2021

➤ 4 enjeux « maîtrisables » pour le CTMA 2017-2021 dont :

- **Biologie, milieu aquatique, sensibilisation-animation et concertation**
- **Objectifs prioritaires :**
 - Restauration de la ligne d'eau et de l'hydromorphologie
 - Amélioration des fonctions biologiques
 - Valorisation des aménagements réalisés
 - Développement d'un programme d'animation / sensibilisation
 - Mise en œuvre ou poursuite de la concertation
 - Augmenter les connaissances sur les affluents

16

aquascop

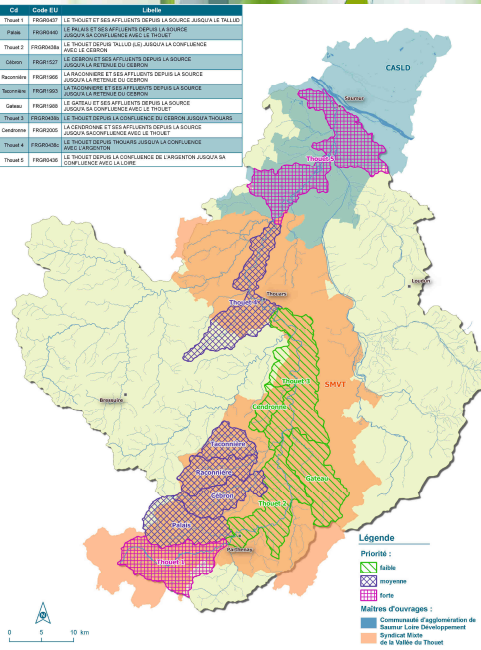
ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2017 - 2021

11 masses d'eau retenues :

- 3 niveaux de priorité basés sur les enjeux maîtrisables par les porteurs de projet

Priorité forte	Thouet 1 Thouet 5
Priorité moyenne	Thouet 4 Palais Cébron Taconnière Raconnière
Priorité faible	Thouet 2 Thouet 3 Gateau Cendronne

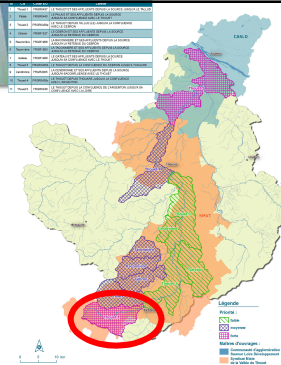
N°	Cd	Code EU	Libre
1	Thouet 1	FR500407	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE MELLAY
2	Palais	FR500340	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE THOUET
3	Thouet 2	FR500384	LE THOUET ENTRE PALAIS ET JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CÉBRON
4	Cébron	FR501507	LE CÉBRON ENTRE THOUET ET JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA RETENUE DU CÉBRON
5	Raconnière	FR501596	LA RAONNIÈRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CÉBRON
6	Taconnière	FR501502	LA TAONNIÈRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CÉBRON
7	Gateau	FR500389	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE THOUET
8	Thouet 3	FR500388	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CÉBRON JUSQU'A THOUARS
9	Cendronne	FR500300	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE THOUET
10	Thouet 4	FR500386	LE THOUET ENTRE THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC C'ESTRON
11	Thouet 5	FR500408	LE THOUET ENTRE LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE



Actions - SMVT

Masse d'eau : Thouet 1

- **Contexte :**
 - Travaux ciblés sur cours principal depuis 2011
 - Natura 2000, espèces patrimoniales
 - Diagnostic des affluents en 2016
- **Orientations envisagées :**
 - Continuité / ligne d'eau sur cours principal
 - Berges / ripisylve et lit sur les affluents
- **Actions retenues**
 - Effacement des plans d'eau des Sources et d'Empince sur le Thouet
 - Travaux berges / ripisylve principalement sur 3 affluents jugés prioritaires : le Coteau, la Bodillonnière et le Chaseau (au total 22 km)



Actions - SMVT

➤ Actions prévues masse d'eau : Palais

• Contexte :

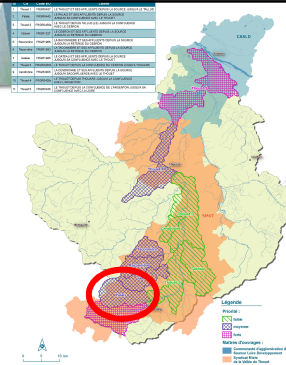
- Masse d'eau non prioritaire en 2011
- 1 opération vitrine réalisée en 2015
- Enjeux maîtrisables par le SMVT

• Orientations envisagées :

- Continuité / ligne d'eau pour améliorer la connexion Palais / Thouet
- Berges / ripisylve sur l'aval du cours d'eau

• Actions retenues

- Travaux de continuité, si possible, sur les 2 ouvrages les plus à l'aval
- Travaux berges / ripisylve sur 6 km depuis la confluence avec le Thouet



19

aquascop

Actions - SMVT

➤ Actions prévues masse d'eau : bassin du Cébron

• Contexte :

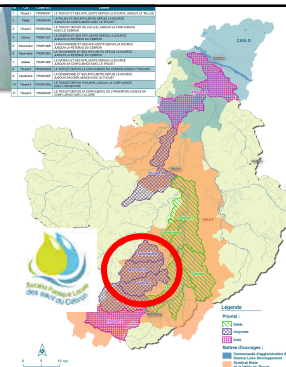
- 3 masses d'eau avec 1 enjeu prioritaire AEP
- Pas d'action lors du dernier CTMA
- Partenariat récent SPL / SMVT (MO)
- Diagnostic berges / ripisylve réalisé en 2016

• Orientations envisagées :

- Réduire les sources de colmatage du compartiment berges / ripisylve
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

• Actions retenues

- Travaux de protection et de restauration du compartiment berges et ripisylve notamment dans le périmètre de protection rapproché (linéaire concerné ~ 10 km)



20

aquascop

Actions - SMVT

➤ Actions prévues masse d'eau : Thouet 2

• Contexte :

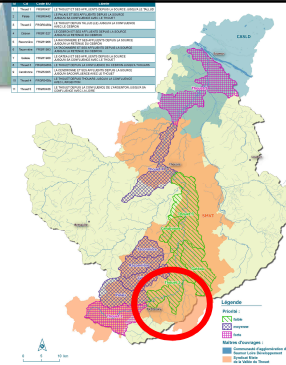
- Très peu d'actions depuis 2011
- Enjeu ligne d'eau prioritaire mais aucune réelle opportunité actuellement

• Orientations envisagées :

- Poursuite de l'expérimentation d'abaissement de la ligne d'eau à Parthenay
- Saisir les opportunités se présentant en lien avec la continuité / ligne d'eau

• Actions retenues

- Expérimentation d'abaissement des clapets à Parthenay avec gestion de la ripisylve et mesures d'accompagnement



21

aquascop

Actions - SMVT

➤ Actions prévues masse d'eau : Gateau

• Contexte :

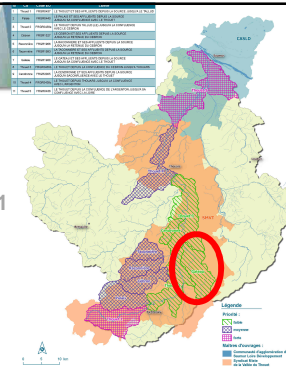
- Programme de travaux conséquent depuis 2011
- Enjeu AEP faiblement déclinable en objectifs opérationnels

• Orientations envisagées :

- Inscription d'un budget à l'opportunité pour répondre aux sollicitations et maintenir l'action du Syndicat

• Actions retenues

- Travaux berges / ripisylve fonction des opportunités
- Suivi et valorisation des travaux réalisés



22

aquascop

Actions - SMVT

➤ Actions prévues masse d'eau : Thouet 4

• Contexte :

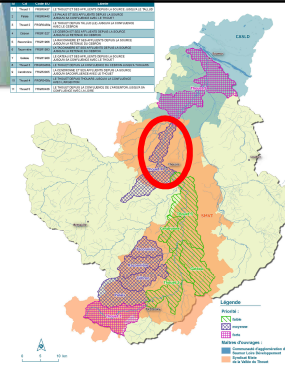
- Classement en liste 2 (L214-17 du CE)
- Enjeu lié à la restauration de la ligne d'eau

• Orientations envisagées :

- Restauration de la continuité sur 2 ouvrages (Crevant et Pommiers) conditionnées à l'étude en cours et à la décision de la CCT

• Actions retenues :

- Poursuite des investigations sur les ouvrages de Crevant et Pommiers, sans inscription d'un budget travaux
- Inscription d'un budget pour le moulin de St-Martin-de-Sanzay



23

aquascop

Actions - SMVT

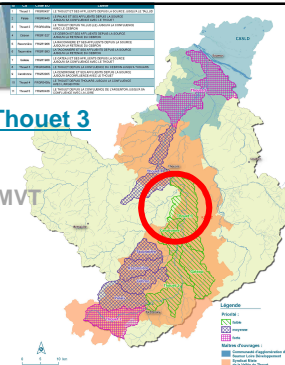
➤ Pas d'actions spécifiques prévues : Cendronne et Thouet 3

- Cendronne : travaux conséquents depuis 2011 et quasi-absence d'actions maîtrisables par le SMVT
- Thouet 3 : saisir les opportunités se présentant en lien avec la continuité / ligne d'eau

➤ Actions sur toutes masses d'eau :

• Actions faisant l'objet d'un budget à l'opportunité :

- Travaux berges / ripisylve sur des parcelles publiques
- Reconversion des peupliers (Thouet 3 et 4 en priorité)
- Parcours découverte affluents
- Continuité / ligne d'eau sur 4 ouvrages (études DIG et travaux)

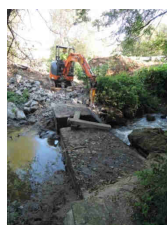
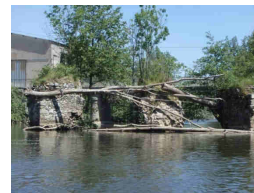


24

aquascop

Synthèse actions SMVT

- 28km de restauration de ripisylve
 - 19km de clôtures
 - 2800m de restauration morphologique
 - 1400m de plantations
 - 112 abreuvoirs
 - 43 passages à gué / passerelles
 - 28 opérations de continuité sur « petits ouvrages »
 - 2 restauration continuité « ouvrages structurants »
+ 4 ouvrages « à l'opportunité »
- 2 ETP pour animer le programme
- 10 masses d'eau



Actions - CASVL

➤ Actions prévues masse d'eau : Thouet 5

• Contexte :

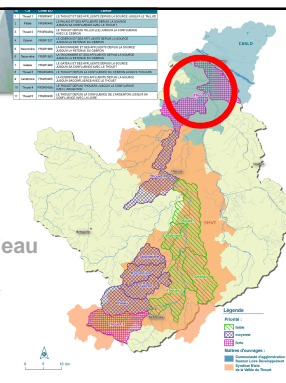
- Classement en liste 2 (L214-17 du CE)
- Enjeu principal lié à la restauration de la ligne d'eau
- Faible niveau de satisfaction des acteurs locaux
- Fin de la phase expérimentale d'abaissement
- Premiers travaux sur ouvrages fin 2016

• Orientations envisagées :

- Engagement des travaux sur les biefs ayant fait l'objet de la première phase d'expérimentation et accompagnement usages/milieus sur les autres

• Actions retenues :

- Mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages
- Accompagnement des usages et du milieu sur 4 biefs ayant fait l'objet de travaux avec mesures complémentaires (morphologie, annexes)



Actions - CASVL

➤ Rappels des travaux prévus sur les ouvrages (Thouet 5)



- **Moulin Couché :**
Arasement (1,55 m) et rampe en enrochements jointifs
- **Motte d'Artannes :**
Dépose de la vanne et substrat à anguilles dans le bras du moulin

Arasement (1,55 m) et rampe en enrochements dans le bras de la Dahrée
- **Saumoussay :**
Arasement (0,78 m) et passe à poissons
- **Saint-Hilaire-Saint Florent :**
Arasement (1,16 m) et passe à poissons

27

aquascop

Actions - CASVL

➤ Restauration morphologique : 2 à 3 secteurs

- Altérations prononcées du couple lit / berge dans plusieurs secteurs suite à l'abaissement de la ligne d'eau
- Contraintes : faible capacité hydromorphologique du Thouet à s'auto-ajuster
- 1/ Active : création de banquettes stabilisées alternées (pierres, blocs, terres)
- 2/ Passive : fixation d'embâcles dans le lit



➤ Aménagement des berges : 4 secteurs

- Valorisation de l'accessibilité des sites de pêches
- Reprofilage des berges en pente douce



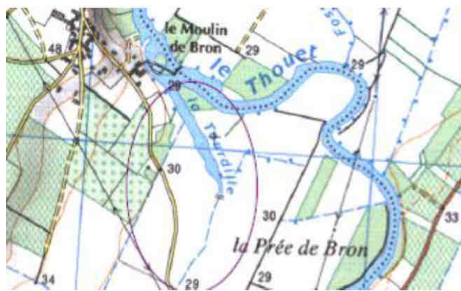
28

aquascop

Actions - CASVL

➤ Restauration de frayères à brochets:

- Réinscription des annexes retenues en 2010 : 4
(relevés topographiques et floristiques établis par FDAAPPMA 49)
- Ajout de nouvelles zones notamment à l'aval du Thouet : 4 à 5
- Plusieurs types de travaux : retalutage de berges, ouverture et entretien de la végétation rivulaire



29

aquascop

Actions communes - SMVT / CASVL

➤ Opérations courantes communes aux porteurs de projets

- Gestion des embâcles problématiques
- Gestion des végétaux exotiques envahissants sur les secteurs à enjeux
- Volet communication globale annuelle
- Opérations de sensibilisation / animation
- Mise en œuvre d'indicateurs de suivi
- Echanges / animation sur le terrain entre les techniciens de rivières et les riverains, propriétaires et usagers

30

aquascop

Programme d'animation / sensibilisation

• Sur le territoire du SMVT :



- 3 intervenants (CPIE, GODS, DSNE), parfois sur des projets transversaux
- Types d'interventions : animations scolaires, sorties grand public, formations professionnelles et de sensibilisation

• Sur le territoire de la CASVL :



- 2 intervenants (LPO, PNR) :
- Types d'interventions : journées d'éducation à l'environnement, sortie pédagogique à la découverte du Thouet (interventions LPO)

31

aquascop

Partenariats

• Cosignataires SMVT :



Co-animateur et financeur du programme berges et ripisylve sur le bassin du Cébron (3 masses d'eau)



GÂTINE POITEVINE

Porteur du programme de théâtre d'improvisation sur les 5 années du CTMA



Suivi biologique des masses d'eau (20 IPR)
Aménagement d'une frayère à brochet

• Cosignataire CASVL :



Aménagement de 8 à 9 frayères à brochet

32

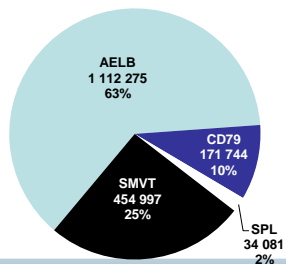
aquascop

ESTIMATION FINANCIERE SMVT



> Budget prévisionnel 1 773 096 € TTC

Actions du CTMA 2017-2021	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Actions sur la ligne d'eau / continuité	0 €	80 764	228 680	37 360	35 680	382 486 €
Actions sur les berges / ripisylve	13 800	93 806	98 565	101 800	80 053	388 025 €
Actions sur le lit mineur	26 000	34 500	36 750	36 750	28 250	162 250 €
Indicateurs de suivi	6000	6000	6000	6000	6000	30 000 €
Etudes	37 000	33 333	33 333	33 333 €	72 000	209 000 €
Communication/Sensibilisation	16 310	20 000	20 000	20 000	20 000	96 310 €
Animation du contrat	100 000	100 500	101 003	101 508	102 015	505 025 €
TOTAL ACTIONS	199 110 €	368 906 €	524 331 €	336 751 €	343 998 €	1 773 096 €



> Répartition des aides prévisionnelles

33

aquascop

Fédération Pêche 79 / CPIE Gâtine Poitevine



> Budget prévisionnel 55 000 € TTC

Actions du CTMA 2017-2021	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Actions sur le lit majeur			15 000			15 000 €
Indicateurs de suivi	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000 €
TOTAL ACTIONS	199 110 €	368 906 €	524 331 €	336 751 €	343 998 €	55 000 €
Financement Agence de l'Eau						33 000 €
Financement Conseil Départemental						3 000 €
Pourcentage de financement						65 %
SOLDE PREVISIONNEL						19 000 €

> Budget prévisionnel 22 500 € TTC

Actions du CTMA 2017-2021	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Sensibilisation	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	22 500 €
TOTAL ACTIONS	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	22 500 €
Financement Agence de l'Eau						13 500 €
Financement Région Nouvelle Aquitaine						2 025 €
Participation Fondation SUEZ						6 525 €
Pourcentage de financement						98 %
SOLDE PREVISIONNEL						450 €



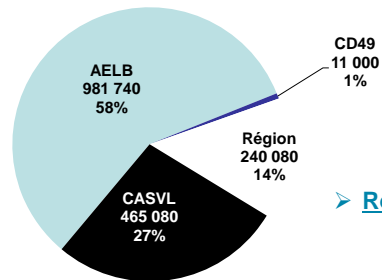
34

aquascop

ESTIMATION FINANCIERE CASVL

➤ Budget prévisionnel 1 697 900 € TTC

Actions du CTMA 2017-2021	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Actions sur la ligne d'eau / continuité	0 €	75 000 €	231 250 €	212 500 €	81 250 €	600 000 €
Actions sur les berges / ripisylve	20 680 €	68 013 €	68 013 €	68 013 €	20 680 €	245 400 €
Actions sur le lit mineur	42 000 €	192 000 €	42 000 €	42 000 €	142 000 €	460 000 €
Indicateurs de suivi	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €
Etudes	30 000 €	10 000 €	35 000 €	0 €	25 000 €	100 000 €
Communication/Sensibilisation	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €
Animation du contrat	42 500 €	42 500 €	42 500 €	42 500 €	42 500 €	212 500 €
TOTAL ACTIONS	151 180 €	403 513 €	434 763 €	381 013 €	327 430 €	1 697 900 €



➤ Répartition des aides prévisionnelles

35

aquascop

Fédération Pêche 49

➤ Budget prévisionnel 200 000 € TTC

Actions du CTMA 2017-2021	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Actions sur le lit majeur		25 000	45 000	60 000	70 000	200 000 €
TOTAL ACTIONS		25 000 €	45 000 €	60 000 €	70 000 €	200 000 €
Financement Agence de l'Eau						120 000 €
Financement Région Pays Loire						40 000 €
Pourcentage de financement						80 %
SOLDE PREVISIONNEL						40 000 €

36

aquascop

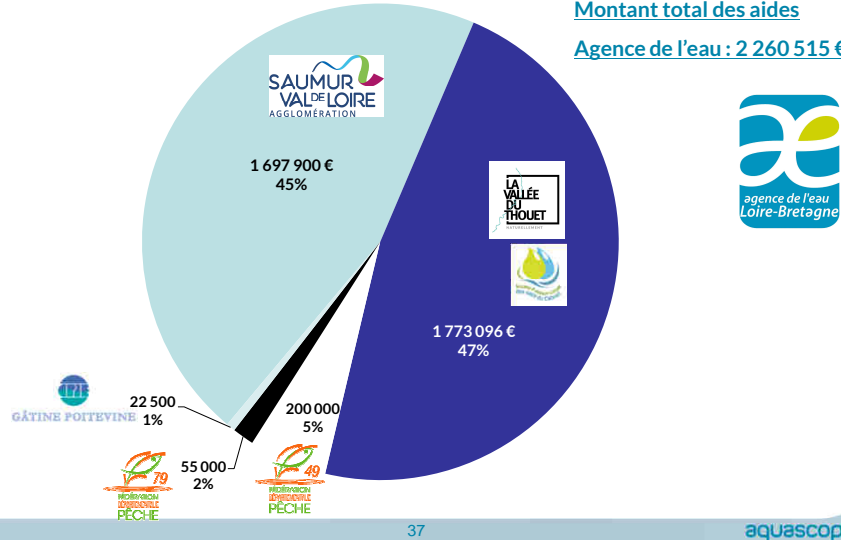
ESTIMATION FINANCIERE GLOBALE 2017-2021

Montant total du contrat territorial : 3 748 496 €

Répartition des dépenses par maître d'ouvrage

Montant total des aides

Agence de l'eau : 2 260 515 €



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 mars 2017
2. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021
3. **Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE**
4. Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux – diagnostic / scénarios)
5. Information sur le programme Re Sources cadre Eaux de Vienne SIVEER
6. Questions diverses

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2016

- **Projet du rapport d'activité de la CLE envoyé aux membres de la CLE par mail le 03/05/2017**
- **Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle de l'état d'avancement des travaux de la CLE**
- **Également envoyé aux Préfets 79, 49, 86, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, aux collectivités du bassin et aux financeurs (AELB, Départements, Régions)**
- **Téléchargeable sur le site internet du SAGE**

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2016

- **Trame définie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
 - **Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte**
 - **Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE**
 - **Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation**
 - **Actions de communication 2016**
 - **Budget et financement de l'année 2016**
 - **Analyse – Bilan – Perspectives**
 - **Annexes**

Animation 2016

■ Activités de la CLE et du bureau de la CLE

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Séance de la CLE du 4 février 2016	15/32 + 1 mandat	8/16	4/14	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015 2. Validation du rapport d'activité 2015 de la CLE du SAGE Thouet 3. Point d'avancement du diagnostic du SAGE 4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau 5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet 6. Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du rapport d'activité 2015 de la CLE. - Présentation de l'actualisation de l'état initial du SAGE et point d'avancement sur l'élaboration du diagnostic du SAGE (restitution des échanges des commissions de travail du SAGE). - Validation de la méthodologie d'élaboration de la cartographie des cours d'eau 79 sur le bassin du Thouet. - Validation du portage d'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet par le SAGE.
Réunion de Bureau du 19 mai 2016	5/8 <small>(suite aux élections régionales et la création de nouvelles communes, 2 sièges du Bureau sont à pourvoir, des élections seront organisées lors de la CLE du 1^{er} juin 2016)</small>	2/4	3/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du diagnostic du SAGE 2. Cahiers des charges de l'étude de Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet 3. Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016 4. Questions diverses (CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton) 	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution du diagnostic du SAGE (enjeux, objectifs) et des échanges des commissions de travail. - Validation du cahier des charges de l'étude GEMAPI. - Information du souhait des Chambres d'Agriculture 79 et 49 de l'élaboration d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton.

Animation 2016

■ Activités de la CLE et du bureau de la CLE

Séance de la CLE du 1 ^{er} juin 2016	18/32 + 4 mandats	10/16	4/14 +1 mandat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte-rendu de la CLE du 4 février 2016 2. Élections « Bureau de la CLE » 3. Validation du diagnostic du SAGE 4. Validation de la méthodologie d'expertise terrain - Cartographie des cours d'eau 79 5. Cahier des charges de l'étude GEMAPI 6. Sollicitation des Chambres d'Agriculture 49 et 79 : CTGQ 7. Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement partiel du Bureau de la CLE suites aux élections régionales et la création de nouvelles communes : <ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas GAMACHE, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine • M. Robert GIRAULT, Mairie de La Coudre - Validation du diagnostic du SAGE. - Validation de la méthodologie d'expertise terrain pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau 79 du bassin du Thouet. Présentation du guide d'entretien des cours d'eau. - Présentation du cahier des charges de l'étude GEMAPI. Validation du comité de pilotage de suivi de l'étude. - Information du souhait des Chambres d'Agriculture 79 et 49 de l'élaboration d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton. Validation du principe de non prise en charge de la gouvernance de ce contrat par la CLE (demande d'avis de la CLE sur la composition du futur comité de pilotage CTGQ).
Réunion de Bureau du 13 décembre 2016	4/8	2/4	3/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'avis sur l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'OUGC de la Dive du Nord 2. Composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton 3. Point d'avancement de l'étude GEMAPI 4. Résultats des inventaires zones humides 2016 du Pays de Gâtine 5. Échéances 2017 6. Informations complémentaires et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'avis sur le dossier AUP de l'OUGC Dive du Nord : Validation du courrier réponse à la DDT 86. - Information sur la proposition de composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton qui sera soumis à l'avis de la CLE lors de la prochaine séance plénière. - Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux, diagnostic du territoire). - Présentation des résultats des inventaires zones humides de 2016.

Dossiers portés à connaissance de la CLE

- **18 janvier 2016** : « Aménagement d'ouvrages hydrauliques visant à la restauration du Thouaret sur les communes de Faye-l'Abesse et Chiché » transmis par la DDT 79
- **11 février 2016** : « Aménagement d'un demi-échangeur RD 35 – RN 149 sur la commune de Bressuire » transmis par la DDT 79
- **27 juin 2016** : « Régularisation d'un plan d'eau sur les communes de Beaulieu-sous-Parthenay et Vouhé » transmis par la DDT 79
- **7 juillet 2016** : « Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Saumurois » transmis par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois
- **28 octobre 2016** : « Demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de la Dive du Nord » transmis par la DDT 86

[Dossiers transmis par mail aux membres de la CLE et listés sur le site internet du SAGE](#)

Avis sur les projets de contrats territoriaux

- Au cours de l'année 2016, la CLE n'a pas été sollicitée pour émettre un avis sur un projet de contrat territorial

Animation 2016

▪ Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

- **Étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE »**
 - Poursuite de l'étude Lancée lors de la CLE du 29 septembre 2015
 - Réalisation du complément de l'état initial (assainissement / AEP)
 - Réalisation du diagnostic du SAGE : validé par la CLE du 1^{er} juin 2016
 - Coût total : 62 090,40 € TTC
- **Réalisation de l'étude de « Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet »**
 - Lancement de l'étude lors du copil du 13 septembre 2016
 - Étude toujours en cours / fin 2016 : phase 1 État des lieux - diagnostic
 - Coût total : 48 084,00 € TTC
- **Inventaires de zones humides**
 - Suivi du groupement de 17 communes du Pays de Gâtine
 - Lancement du groupement de la CC du Thouarsais : 24 communes
 - Environ 50 réunions suivies par la cellule d'animation du SAGE

Animation 2016

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

- **Cartographie des cours d'eau**
 - ❑ Cartographie 79 : comité technique issu de la CLE (méthodologie d'expertise)
 - ❑ Cartographie 86 et 49 : participation au comité de pilotage
- **Suivi de l'élaboration du Schéma Départemental de l'eau de la Vienne**
 - ❑ Comité de pilotage / 5 commissions de travail
- **Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE**
- **Nombreuses réunions suivies par le cellule d'animation** : Contrats territoriaux (CTMA, Re Sources), SCOT/PLUi, OUGC, CTGQ, ORENVA, ...

Communication 2016



Lettre du SAGE Thouet

Distribuée aux collectivités du bassin (juillet et décembre)



Site Internet du SAGE

Actualisation régulière du site internet : www.sagethouet.fr



Journée « membres CLE » (9/11/2016 à Saint-Varent (79))

Thématique : « Assainissement »

Matinée en salle / Après-midi : visite station d'épuration

En partenariat avec la CC Thouarsais et Sèvre Environnement



Budget et financement 2016

SAGE cofinancé par :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Les Départements 79 et 86
- Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire
- Des contributions solidaires auprès des Communautés de Communes et d'Agglomération

Les dépenses 2016 s'élèvent à **146 856,88 €**

Compte administratif 2016 du SMVT annexé au rapport d'activité (comité syndical le 28 mars 2017)

Les dépenses principales étant :

- Animation = 69 780,27 € (salaires cellule d'animation)
- Communication = 3 110,80 € (lettres d'information, journée membres CLE)
- Étude = 59 890,32 € (Diagnostic du SAGE, étude GEMAPI)

Analyse - bilan - perspectives

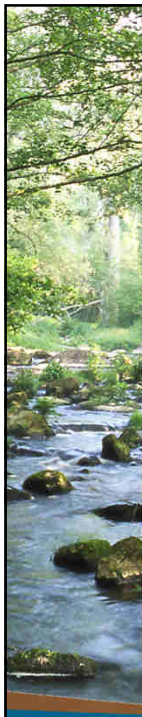
L'année 2016 a permis la poursuite de l'élaboration du SAGE : diagnostic validé, lancement de l'étude GEMAPI, communication, suivi des différents dossiers, ...



L'élaboration du SAGE Thouet suit son cours

Perspectives 2017 :

- Finalisation de l'étude GEMAPI
- Poursuite de l'élaboration du SAGE (lancement de l'étude « tendances et scénarios »)
- Poursuite de la communication (lettre, journée sensibilisation, ...)



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 mars 2017
2. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021
3. Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE
4. **Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux – diagnostic / scénarios)**
5. Information sur le programme Re Sources cadre Eaux de Vienne SIVEER
6. Questions diverses

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE BASSIN DU THOUET



Aménagement & environnement

Sommaire

1. Objet de la mission
2. Présentation de l'équipe et de la méthode
3. Présentation et conclusions de l'état des lieux
4. Présentation et conclusions du diagnostic
5. Présentation des scénarios et conclusions de l'atelier
6. Calendrier

CLE du 17 mai 2017



1. Objet de la mission

CLE du 17 mai 2017



Objet de la mission

- Identifier le « **qui fait, quoi et comment ?** » dans la gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant du Thouet
- Écouter et éclairer les élus du bassin **dans l'appréhension des implications des réformes** pour les EPCI à fiscalité propre et les syndicats actuels
- Proposer **des scénarios de portage de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant**, en articulation avec :
 - les objectifs environnementaux à atteindre
 - les dynamiques territoriales locales et à l'échelle des SAGE voisins
 - les dynamiques territoriales existantes à des échelles supra (État, régions)

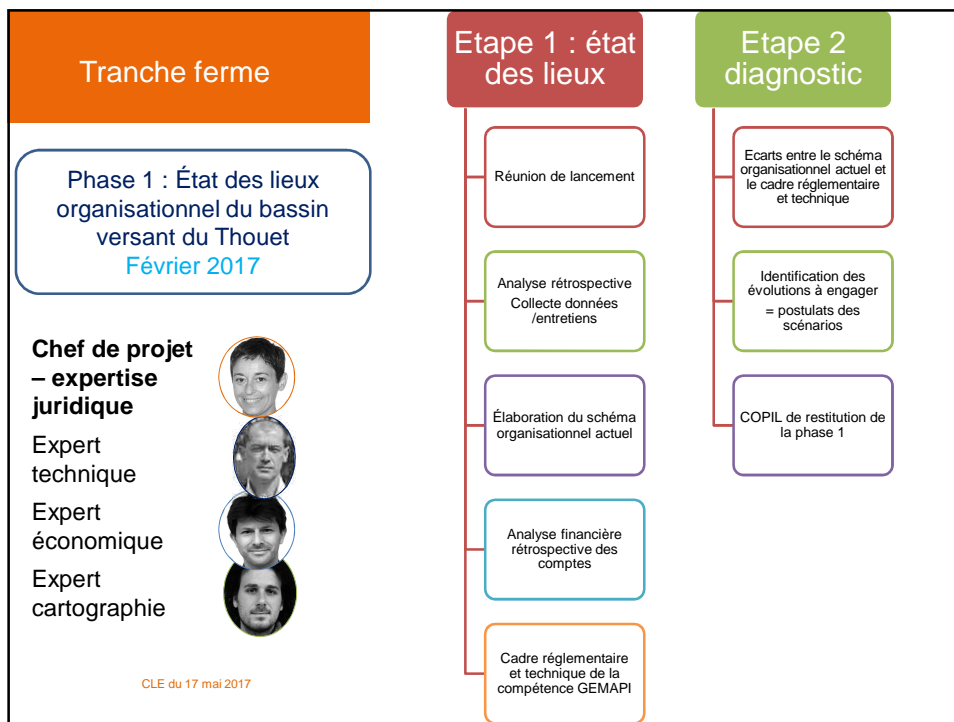
CLE du 17 mai 2017



2. Équipe et méthode

CLE du 17 mai 2017





Entretiens

Structures	Nom
EPCI à fiscalité propre	CC Parthenay Gâtine
	CC Airvaudais Val du Thouet
	CC Thouarsais
	CC Gâtine Autize
	CC Pays Sud Gatine
	CA Saumur Loire Développement
	CC de la Région de Doué
	CA Bocage Bressuirais
	CA du Choletais
	CC du Bocage
	CC du Loudunais
CC du Mirebalais	
CC du Vouglaisien	
Syndicat de rivières	SM de la Vallée du Thouet
	SI Bassin Thouaret
	SIVU de la Vallée de la Dive
	SIA Bassin de la Gravelle
	Syndicat de la Dive du Nord
	Syndicat de la Losse
SI pour le relèvement du plan d'eau du Thouet	

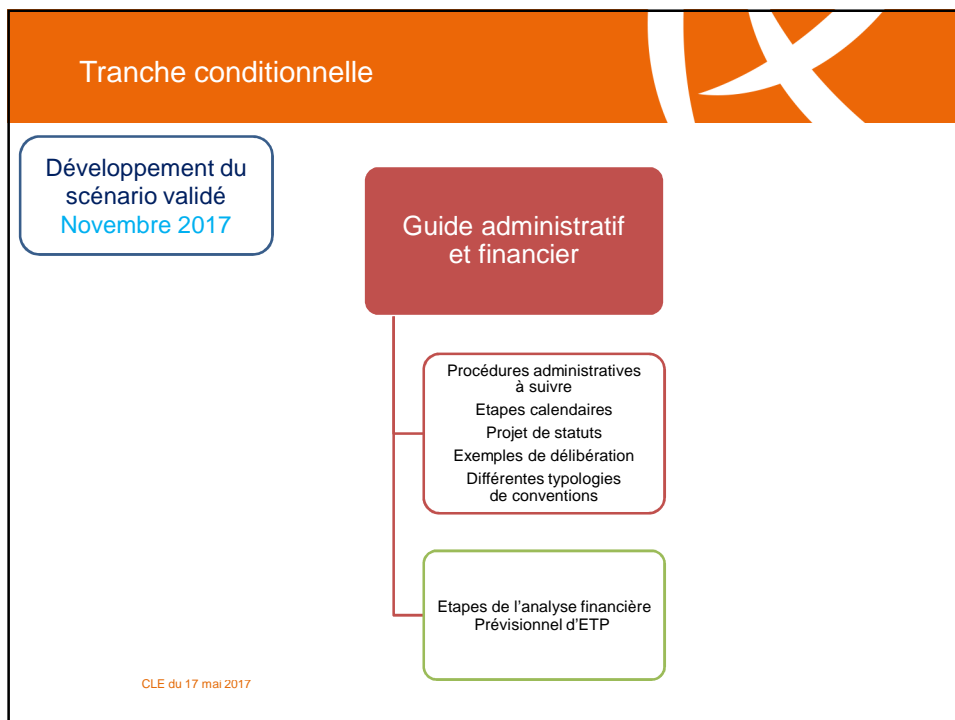
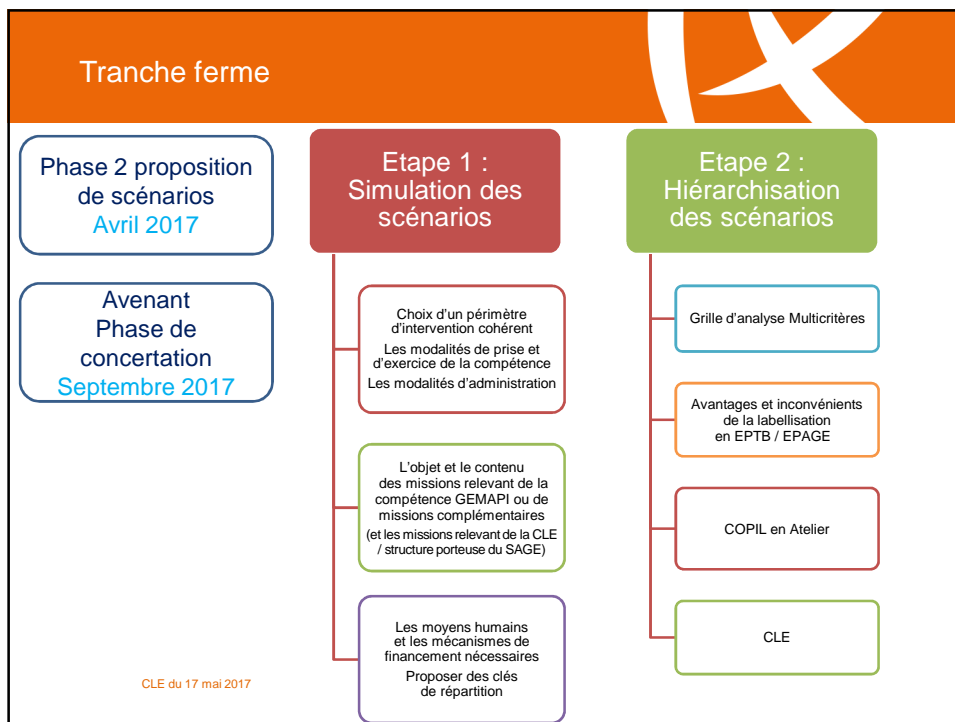
Entretiens téléphoniques :

- Services de l'État départementaux
- Agence de l'eau
- Région Pays de la Loire
- Départements

CLE du 17 mai 2017







3. Présentation et conclusion de l'état des lieux organisationnel

CLE du 17 mai 2017



Obligations environnementales et organisationnelles



Directive cadre européenne sur l'eau
Directive évaluation et gestion des risques d'inondations
Loi sur l'eau et lois Grenelle

- Exigence du bon état des masses d'eau
- Obligations de résultats et de moyens
- Implique les responsabilités des propriétaires / gestionnaires / maires / préfets
- ▶ **Pérennisation des structures porteuses** de démarches territoriales de type SAGE, PAPI, contrat territorial
- ▶ **Coordination et mise en cohérence des maîtrises d'ouvrage locales** par une structure à même de mener une gestion équilibrée, globale et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que des risques

CLE du 17 mai 2017



Contenu de la compétence GEMAPI



Communes et EPCI à FP ou Syndicat mixte, au plus tard 1^{er} janvier 2018

Toutes collectivités territoriales ou leurs groupements : compétences partagées

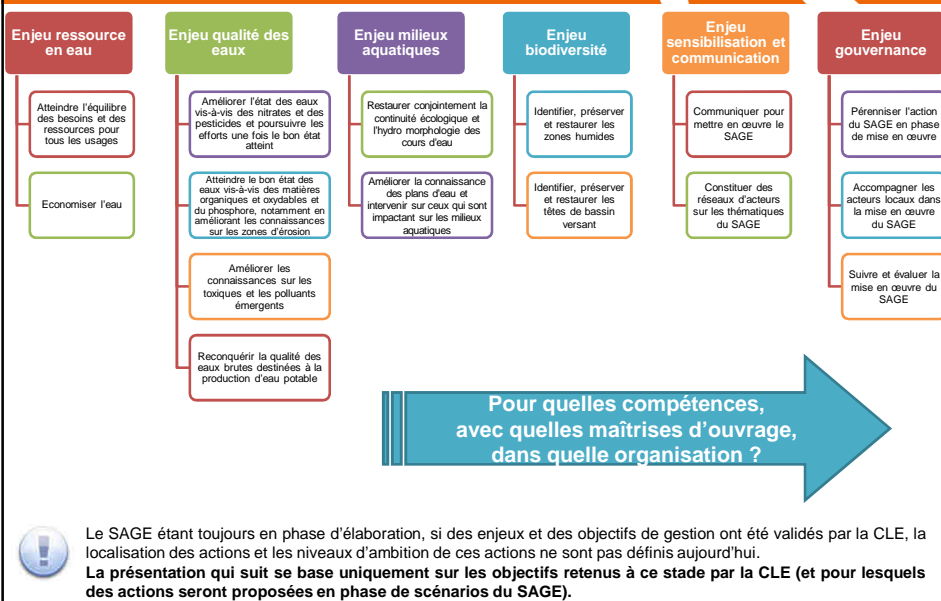
CLE du 17 mai 2017



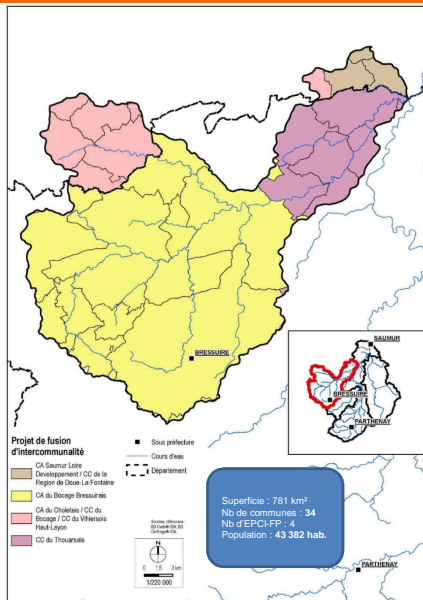
Maintien des procédures :

- déclaration d'intérêt général (DIG)
- « police de l'eau » pour les opérations d'entretien groupées (IOTA)
- Dérogation en cas d'urgence (art. L.215-5 et R.214-44 CE)

Les enjeux pré-validés du SAGE Thouet



Bassin versant de l'Argenton

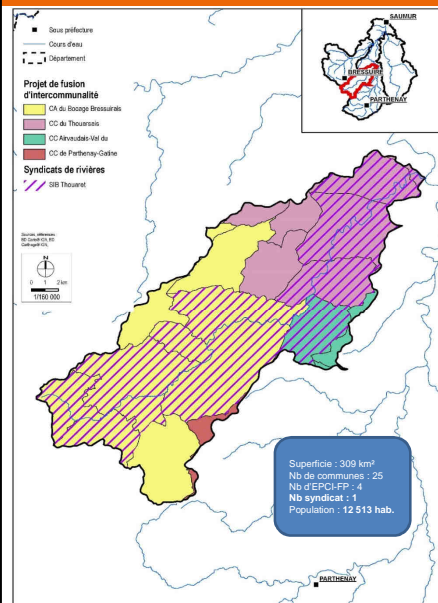


Maitrise d'ouvrage opérationnelle sur les milieux aquatiques :

- CA du Bocage Bressuirais (convention avec CC du Thouarsais)
- CC du Thouarsais



Bassin versant du Thouaret

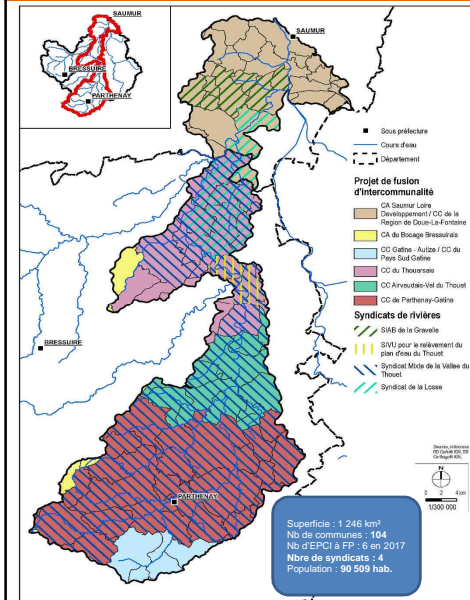


Maitrise d'ouvrage opérationnelle :

- Syndicat intercommunal du bassin de Thouaret (convention avec CA du Bocage Bressuirais)
- CC du Thouarsais



Bassin versant du Thouet

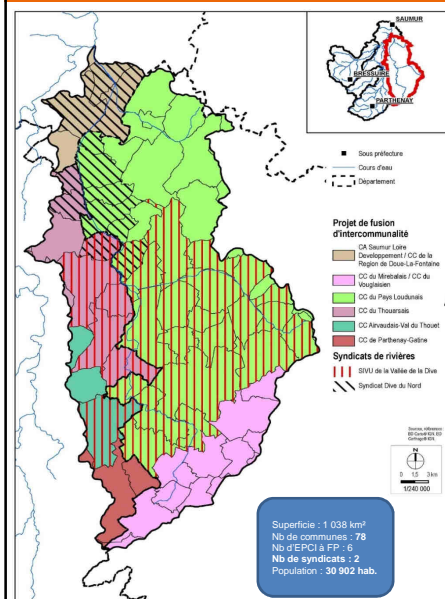


Maîtrise d'ouvrage opérationnelle :

- Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Syndicat intercommunal de la Vallée de la Losse
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du bassin de la Gravelle
- CA Saumur Val de Loire
- CC du Thouarsais



Bassin versant de la Dive



Maîtrise d'ouvrage opérationnelle :

- SIVU de la Vallée de la Dive
- Syndicat de la Dive du Nord
- CA Saumur Val de Loire
- CC du Pays du Loudunais
- CC du Thouarsais



Périmètre du SAGE Thouet



Maîtrise d'ouvrage planification (SAGE) :

- SMVT
- CA Saumur Val de Loire



Bilan financier :

Chiffres clés par structure

(k€)	SMVT	SIVU Vallée Dive	S. Dive Nord	SIBT	CA2B	CA Saumur	SI Gravelle	SI Vallée de la Losse
Référence	CA 2015 (SMVT +SAGE)	CA 2015	CA 2015	CA 2015	Budget « cours d'eau » 2015	Budget GVE 2015	BP 2016	BP 2016
Charges de fonctionnement	576	210	43	61	2	200	7	77
Recettes de fonctionnement	599	194	48	55	11	50	7	45
Contribution des membres	242	123	19	24	-	-	7	-
Taux d'autofinancement	4%	-8%	+9%	-11%	-	-	-7%	-
Dépenses d'investissement	67	86	10	0	26	39	16	73
Recettes d'investissement	60	30	1	0	2	54	0	1
Trésorerie	165	50	24	17	-	-	0	0,2



Les différentes compétences exercées, les périmètres d'intervention différents... ne permettent pas de comparer les collectivités entre elles.
De plus, l'évolution des périmètres de certaines structures entre 2011 et 2015 et la mise en œuvre d'actions nouvelles (CTMA) peuvent expliquer l'évolution des budgets d'une année sur l'autre.

4. Présentation et conclusion du diagnostic organisationnel

CLE du 17 mai 2017



Ecart à l'objectif de l'organisation actuelle

Structuration actuelle éparse inadaptée pour satisfaire la prise de compétence GEMAPI et répondre aux enjeux du SAGE :

- Périmètres d'interventions pas cohérents
- Nature juridique des maîtrises d'ouvrage qui ne répond pas aux obligations réglementaires (EPCI à fiscalité propre ou du syndicat mixte)
- Missions exercées ne recouvrent pas complètement les compétences relevant de la GEMAPI (notamment en matière de protection de la biodiversité et de restauration de la continuité écologique)
- Volet « Défense contre les inondations et contre la mer » : seule la CA Saumur Val de Loire assume aujourd'hui cette compétence sur le Domaine Public Fluvial du Thouet.
- Absence de coordination territoriale à l'échelle des sous-bassins versants

CLE du 17 mai 2017



5. Présentation des scénarios et conclusions de l'atelier

CLE du 17 mai 2017



Présentation générale

Répondre aux attentes des acteurs :

- pour assurer la mise en œuvre du SAGE et l'exercice de la compétence GEMAPI de manière homogène et coordonnée à l'échelle du Bassin du Thouet,
- pour dépasser les frontières départementales à l'origine de la structuration des maîtrises d'ouvrage actuelles,
- pour simplifier l'organisation à proposer aux communautés de communes et d'agglomération à cheval sur ces différents sous bassins versants.

CLE du 17 mai 2017



Présentation générale

Reposent sur :

- Un découpage du périmètre du SAGE par sous bassins versants (Thouet, Thouaret, Argenton, Dive)
- Le principe de missions similaires assumées par ces organisations territoriales (compétences obligatoires et facultatives), afin d'homogénéiser et de simplifier les modalités d'exercice de ces compétences par les communautés d'agglomération et de communes membres
- La question de l'enjeu inondation sur le domaine public fera l'objet d'une variante

➔ **Les scénarios proposés peuvent être des scénarios progressifs**

CLE du 17 mai 2017



Présentation générale




Scénario	Compétences à exercer	Périmètres d'organisation
Scénario socle	le portage et l'animation du SAGE par une structure porteuse unique	Echelle du Bassin du Thouet
Scénario 1	Compétence GEMAPI Compétence (s) facultative (s)	4 échelles <ul style="list-style-type: none"> • sous-bassin de l'Argenton • sous-bassin du Thouet • sous-bassin du Thouaret • sous-bassin de la Dive
Scénario 2	Compétence GEMAPI Compétence (s) facultative (s)	3 échelles <ul style="list-style-type: none"> • sous-bassin de l'Argenton • sous-bassin du Thouet – Thouaret • sous-bassin de la Dive
Scénario 3	Compétence GEMAPI Compétence (s) facultative (s)	2 échelles <ul style="list-style-type: none"> • sous-bassin de l'Argenton - du Thouet – Thouaret • sous-bassin de la Dive
Scénario 4	Portage de l'animation du SAGE et de la maîtrise d'ouvrage des travaux	Echelle de tout le bassin du Thouet

CLE du 17 mai 2017



Proposition de missions « structure porteuse »		
Missions réglementaires		
Art. L.211-7 du code de l'env.		Précisions
N°	Libellé	
12	L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins (...)	Secrétariat et animation du SAGE Thouet Pilotage, animation et suivi des contrats ? Coordination des porteurs de contrats ? Animation de la concertation nécessaire à l'échelle du bassin versant
11	Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Observatoires (base de données homogène à l'échelle du Bassin du Thouet)

CLE du 17 mai 2017

Proposition de missions « syndicat de bassin versant »		
Compétences reprenant les missions des syndicats actuels (GEMAPI) :		
Art. L.211-7 du code de l'env.		Précisions
N°	Libellé	
2	Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	Pour les cours d'eau et canaux : entretien des berges, de la ripisylve et des atterrissements pour contribuer au bon état (ou bon potentiel) des eaux ; Pour les plans d'eau : réalisation des vidanges régulières, entretien des ouvrages hydrauliques, ...
8	Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	Opération de renaturation et de restauration de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau. Exemples : actions en matière de restauration de la continuité écologique, de transport sédimentaire, de restauration morphologique ou de renaturation de cours d'eau, de restauration de bras morts, de gestion et d'entretien de zones humides,

En cas de fusion / dissolution de syndicats existants, quelle reprise de ces compétences partagées ?

Art. L.211-7 du code de l'env.		Précisions
N°	Libellé	
10	L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants	Concerner les ouvrages hydrauliques (syndicat de la Losse)
11	Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Stations de mesure




Proposition de missions « syndicat de bassin versant »



Quelle échelle d'intervention pertinente (périmètre du SAGE ou sous bassin versant) ?

Art. L.211-7 du code de l'env.		Précisions
N°	Libellé	
12	L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins (...)	Pilotage, animation et suivi d'un contrat de milieux Animation de la concertation nécessaire à l'échelle du bassin versant
1	Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Étude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant

CLE du 17 mai 2017

Proposition de missions « CA Saumur Val de Loire »



Art. L.211-7 du code de l'env.		Précisions
N°	Libellé	
5	Défense contre les inondations et contre la mer	Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les inondations de tout type (débordement, remontée de nappes, ruissellement) et les submersions marines. Définition, gestion et régularisation administrative des systèmes d'endiguement. Études et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages (digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, ouvrages liés aux polders,...).




Pour les levées du DPF du bassin du Thouet (Classées B) :
 Un gestionnaire communautaire ?

- Levée Neuve,
- Levée de Nantilly,
- Levée du Chemin Vert,
- Levée de Saint-Hilaire Saint-Florent

Hors DPF
 Un système d'endiguement ?

- Digue de Saumur
- Digue de Saint Hilaire
- Barrage de Rou Marson

CLE du 17 mai 2017

Exclusion de missions « syndicat de bassin versant »

Mission 6 (**pollution diffuse**) : existence d'autres opérateurs

6	La lutte contre la pollution	Connaissance, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions à échelle d'un bassin ou sous bassin versant Exemples : plans de réduction des apports polluants, plans d'adaptation des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH), rebouchage de forages, actions de lutte contre les marées vertes
---	------------------------------	---

Mission 4 (**maîtrise des eaux pluviales**) : compétence « assainissements »

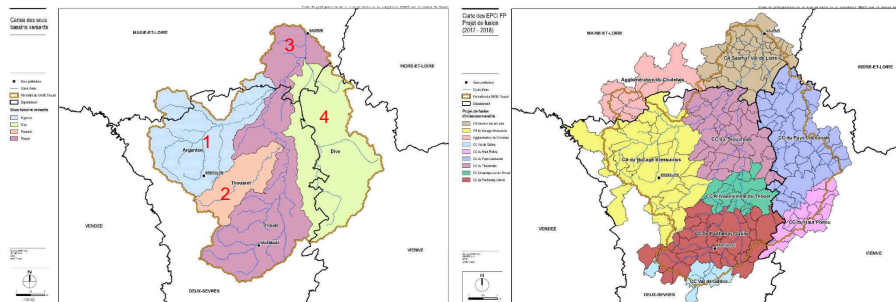
4	Lutte contre l'érosion des sols à l'échelle du bassin versant	Identification et plantation de haies, ...
---	---	--

Mission 7 (**protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines**) et/ou Mission 3 (**Approvisionnement en eau**) non retenue

CLE du 17 mai 2017

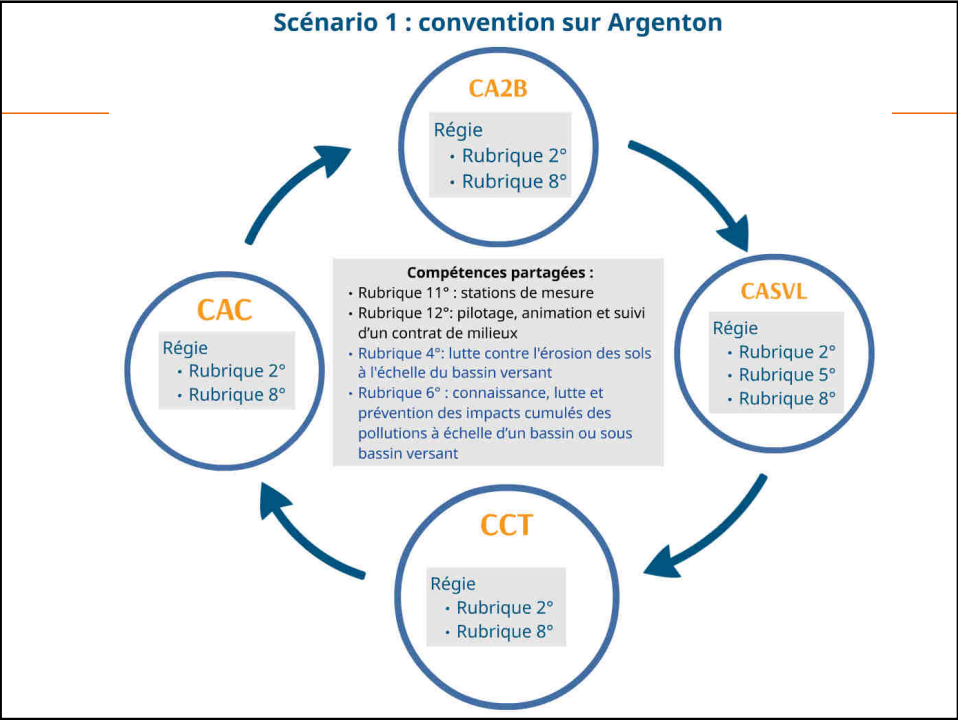
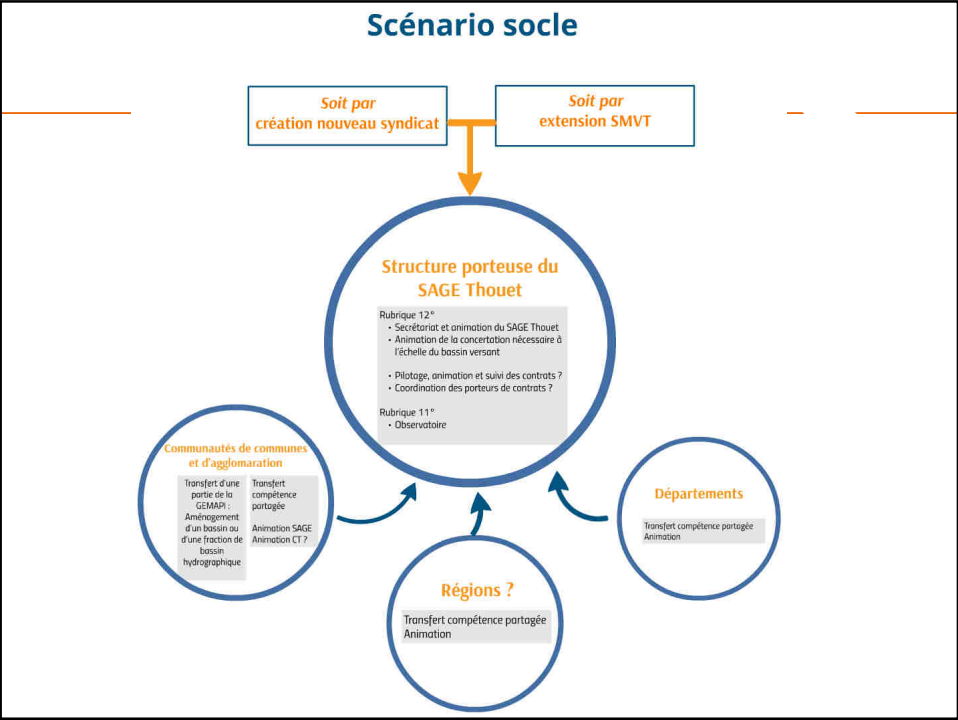


Scénario 1 : organisation des compétences de l'eau sur 4 échelles d'intervention

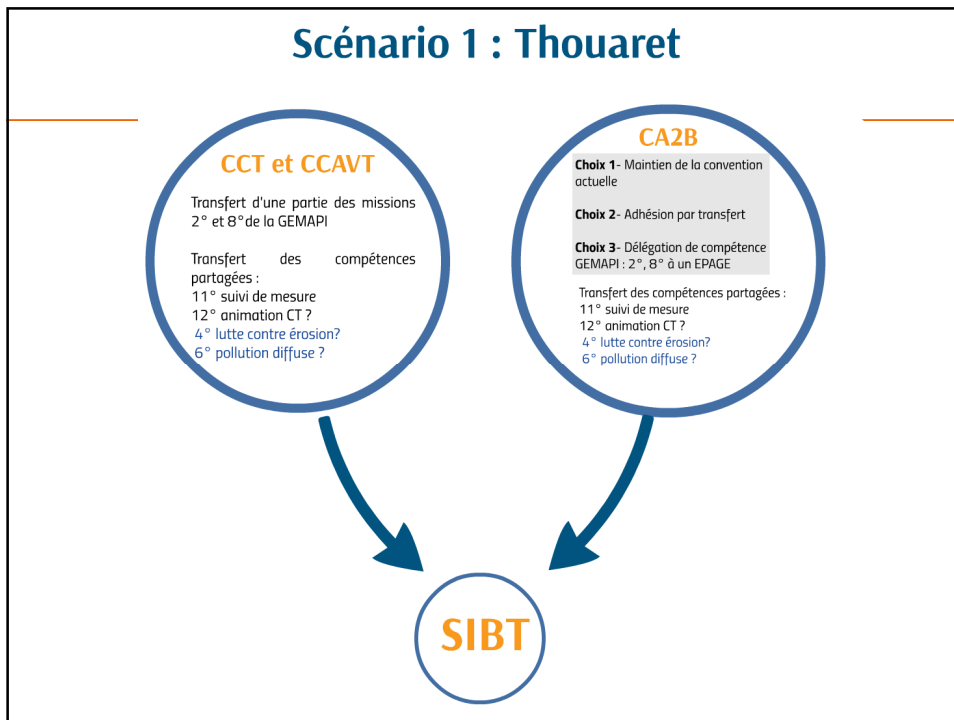


CLE du 17 mai 2017

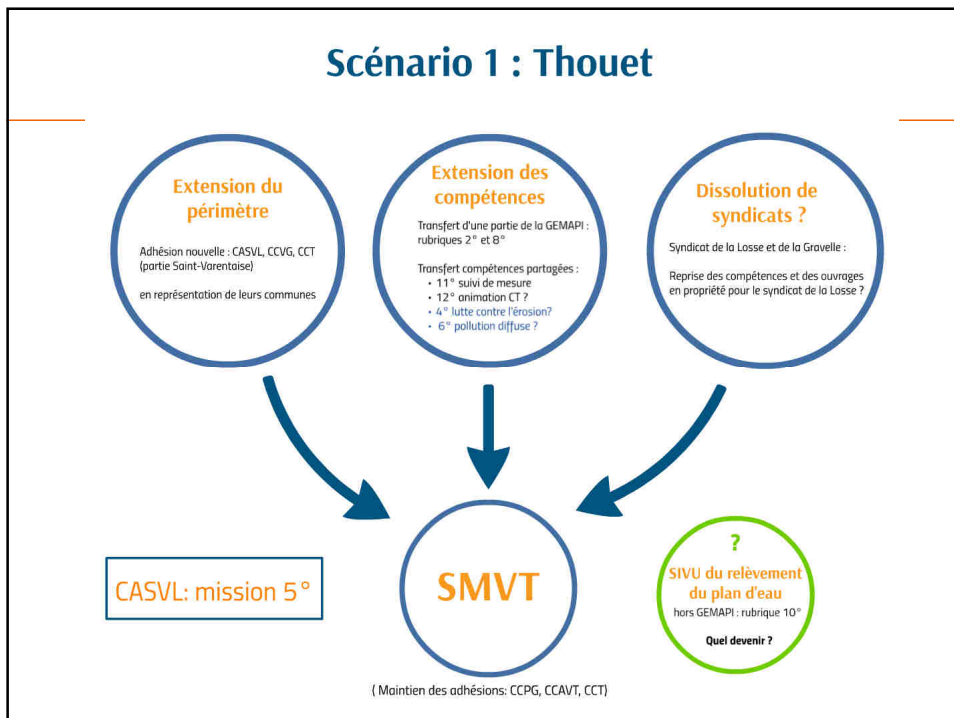




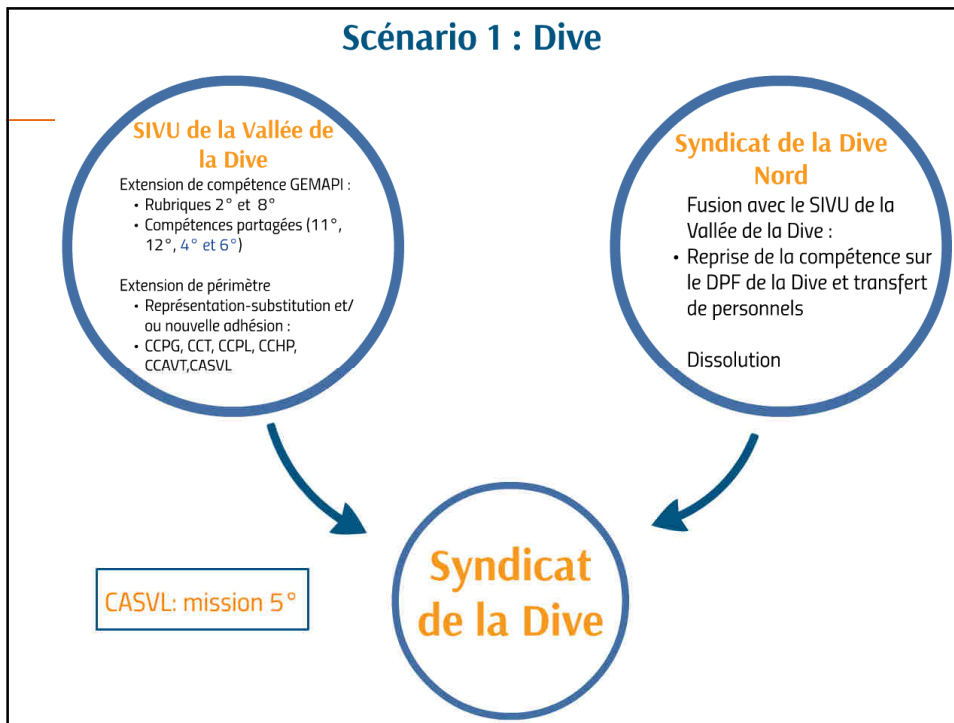
Scénario 1 : Thouaret



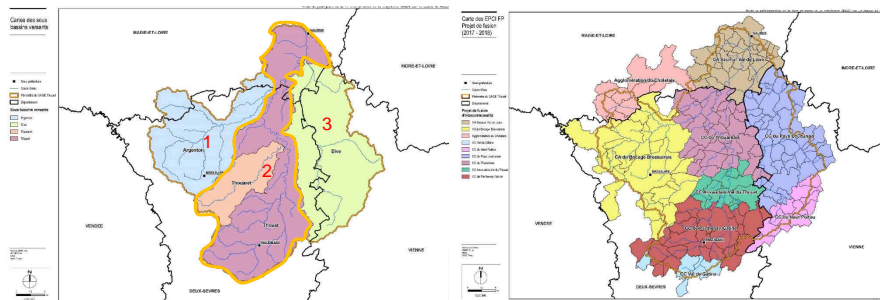
Scénario 1 : Thouet



Scénario 1 : Dive



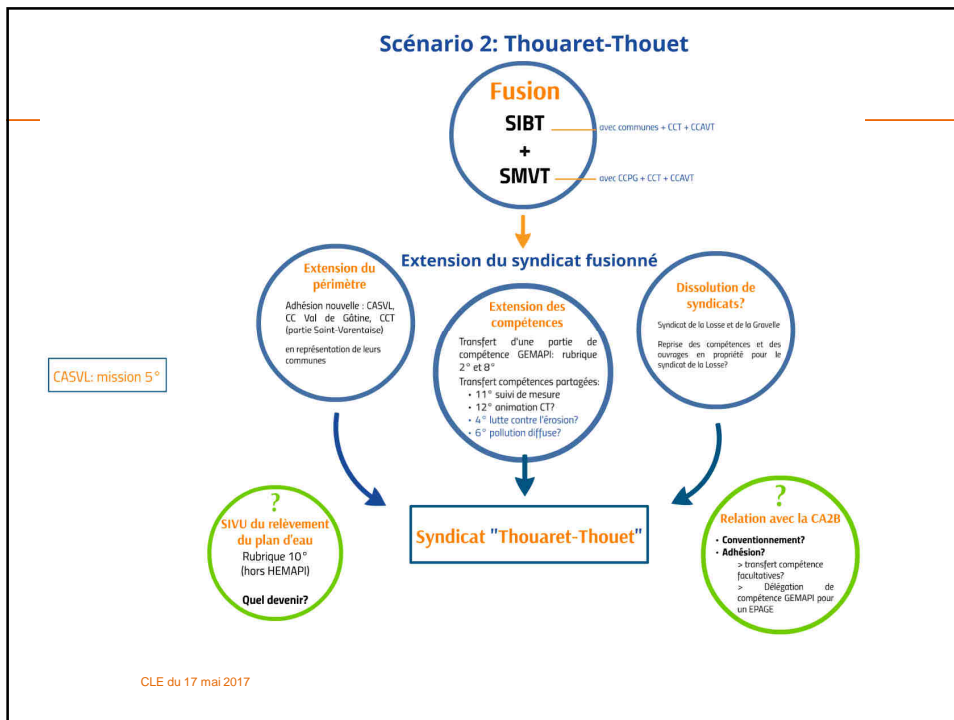
Scénario 2 : organisation des compétences de l'eau sur 3 échelles d'intervention



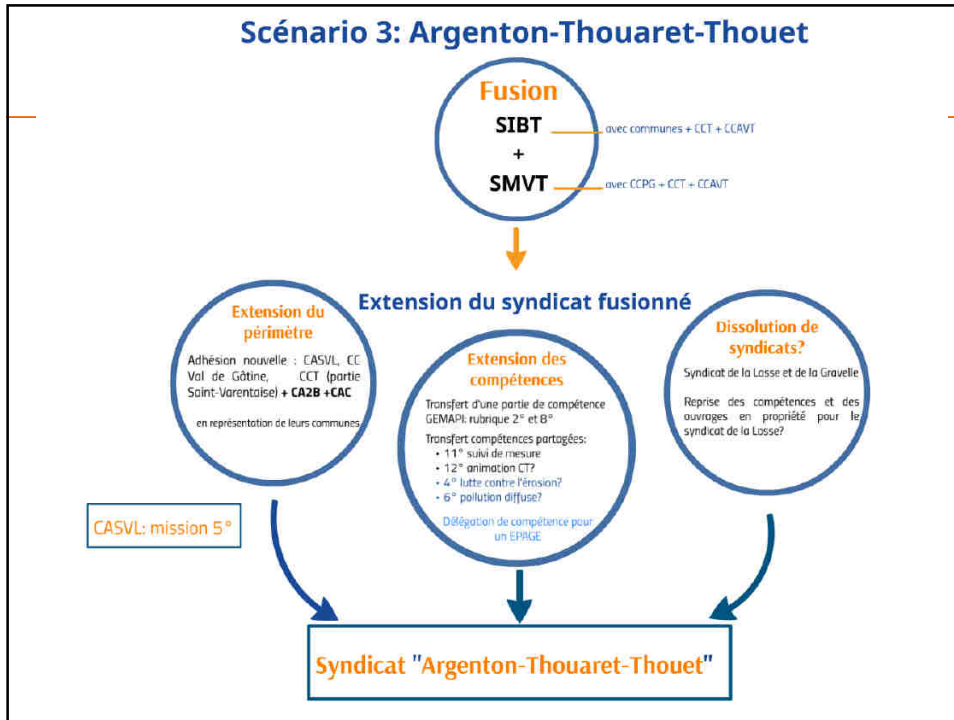
Démarches sont identiques au scénario 1 pour les bassins de la Dive et de l'Argenton

CLE du 17 mai 2017

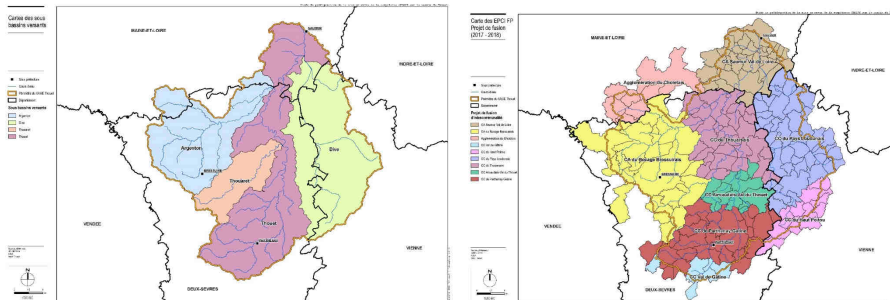




Scénario 3: Argenton-Thouaret-Thouet

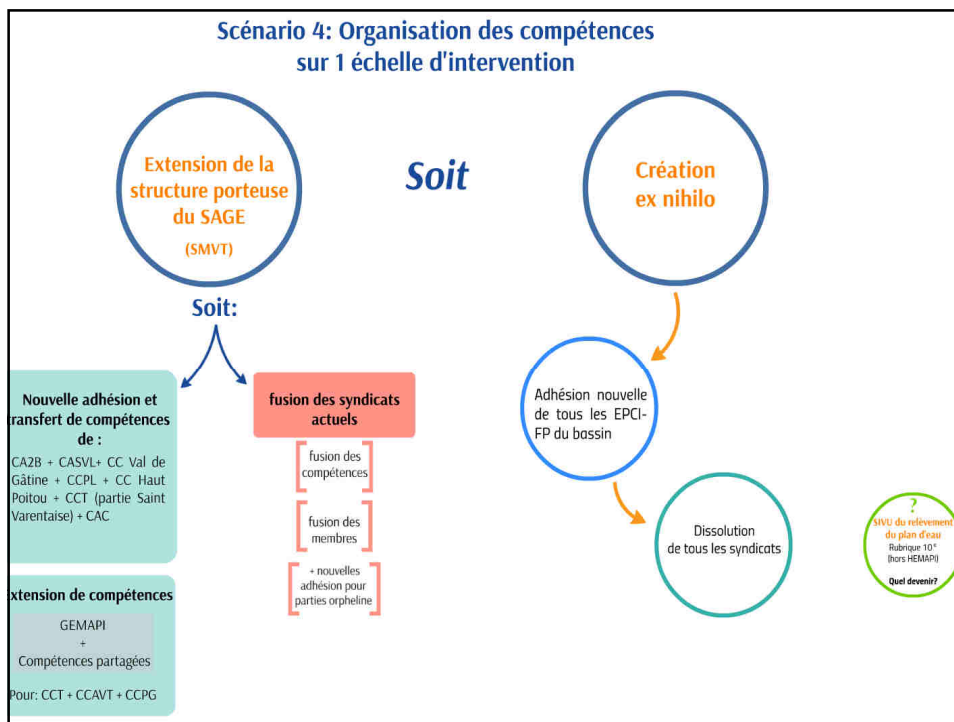


Scénario 4 : organisation des compétences de l'eau sur 1 échelle d'intervention



CLE du 17 mai 2017








Simulation financière des scénarios d'organisation territoriale

Estimation à partir des éléments « connus »

Méthodologie/hypothèses :

- Maintien du budget consacré au portage et à l'animation du SAGE (budget primitif 2016).
- Reprise des budgets prévisionnels des CTMA, extrapolés au prorata du linéaire de masses d'eau pour les contrats qui couvrent partiellement le sous bassin.
- Maintien des dépenses autres (travaux d'entretien, charges à caractère général...).
- Maintien des taux de subvention actuels des partenaires financiers (Agence de l'eau, CD, CR...)

CLE du 17 mai 2017

Simulation financière des scénarios d'organisation territoriale

Limites :

- SAGE en cours d'élaboration : d'autres actions à prévoir en complément des CTMA actuels, en fonction des orientations qui seront choisies par la CLE.
- Missions de portage du SAGE et budget ad hoc susceptibles d'évoluer en fonction de ces futures orientations.
- Extrapolation CTMA actuels à interpréter en ordre de grandeur.
- Evolution possible des modalités des partenaires financiers.
- Mutualisation des moyens (fonctions supports...) possibles en fonction des scénarios mais a priori limités et difficiles à évaluer.

CLE du 17 mai 2017



Simulation financière des scénarios d'organisation territoriale

Budgets simulés pour le portage du SAGE et le portage des programmes opérationnels par sous bassin versant :

		Budget total estimé	Financement par les membres adhérents	Financement par les partenaires
		Montant TTC		
SAGE		160 000,00	33 000,00	127 000,00
Programme opérationnel	Argenton	820 000,00	200 000,00	620 000,00
	Thouaret	200 000,00	50 000,00	150 000,00
	Vallée Thouet	1 140 000,00	370 000,00	770 000,00
	Dive	510 000,00	250 000,00	260 000,00
Ensemble		2 830 000,00	903 000,00	1 927 000,00

CLE du 17 mai 2017



Simulation financière des scénarios d'organisation territoriale

Clés de répartition proposées pour simuler la participation de chaque EPCI à fiscalité propre :

- 4 critères de détermination envisagés :
 - Population
 - Superficie
 - Linéaire cours d'eau
 - Potentiel financier
- A titre d'exemple, simulation selon 4 clés, en fonction des critères pris en compte et de leur pondération :

	Population	Superficie	Linéaire cours d'eau
Clé A	50%	50%	
Clé B	30%	70%	
Clé C	70%	30%	
Clé D	33%	33%	33%
Clé SAGE (maintien clé actuelle)	70%	30%	

CLE du 17 mai 2017



Simulation financière des scénarios d'organisation territoriale

Exemple des participations simulées à partir de la clé A (50% surface, 50% population) :

EPCI-FP	SAGE	Simulation cotisation selon clé A				Total
		Programme opérationnel				
		Argenton	Thouret	Vallée Thouet	Dive	
CA Saumur Val de Loire	5 455,37	6 079,16	0,00	98 059,60	23 335,74	132 929,86
Agglomération du Choletais	734,25	20 013,10	0,00	0,00	0,00	20 747,35
CC de Parthenay-Gatine	5 578,43	0,00	609,65	132 382,85	9 009,61	147 580,53
CC Airvaudais-Val du Thouet	1 598,43	0,00	2 882,21	33 018,18	12 370,86	49 869,68
CA du Bocage Bressuirais	7 762,87	148 749,99	30 889,70	5 334,72	0,00	192 737,28
CC du Thouarsais	6 423,66	25 157,75	15 618,44	86 213,26	31 925,59	165 338,70
CC Val de Gâtine	517,57	0,00	0,00	14 767,47	0,00	15 285,04
CC du Haut Poitou	836,75	0,00	0,00	0,00	29 386,09	30 222,85
CC du Pays Loudunais	4 092,67	0,00	0,00	223,93	143 972,11	148 288,71
Ensemble	33 000,00	200 000,00	50 000,00	370 000,00	250 000,00	903 000,00

CLE du 17 mai 2017



Simulation financière des scénarios d'organisation territoriale

Montant total simulé des participations de chaque EPCI à fiscalité propre, pour l'ensemble des sous bassins versants, SAGE + programmes opérationnels, en fonction de la clé de répartition appliquée :

EPCI-FP	Montant total			
	Clé A	Clé B	Clé C	Clé D
CA Saumur Val de Loire	132 929,86	122 625,17	143 234,55	128 201,07
Agglomération du Choletais	20 747,35	22 119,39	19 375,31	19 281,01
CC de Parthenay-Gatine	147 580,53	152 065,20	143 095,87	148 627,20
CC Airvaudais-Val du Thouet	49 869,68	55 283,84	44 455,52	51 912,02
CA du Bocage Bressuirais	192 737,28	189 878,72	195 595,84	198 985,49
CC du Thouarsais	165 338,70	163 791,06	166 886,34	158 901,53
CC Val de Gâtine	15 285,04	17 088,67	13 481,41	15 598,14
CC du Haut Poitou	30 222,85	30 280,39	30 165,30	26 670,73
CC du Pays Loudunais	148 288,71	149 867,56	146 709,87	154 822,80
Ensemble	903 000,00	903 000,00	903 000,00	903 000,00

CLE du 17 mai 2017



Conclusions de l'atelier

	Minorité	Majorité
Scénario socle		
Scénario 1 Argenton		
Scénario 1 Thouaret		
Scénario 1 Thouet		
Scénario 1 Dive		
Scénario 2		
Scénario 3		
Scénario 4		

Légende :

Vert : très favorable

Jaune : assez favorable

Orange : peu favorable

Rouge : pas du tout favorable



6. Calendrier

CLE du 17 mai 2017



Avenant au calendrier

	Fév. 2017	mars-17/Avr. 2017	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17
	Phase 2 : Scénarii								
Montage juridique, technique, économique et financier des scénarii									
Avantages/inconvénients		ℓ							
Rédaction rapport			ℓ						
1 Réunion de présentation / discussion en comité (comité de pilotage)		●	ℓ						
1 Réunion de validation en comité de pilotage									
1 Réunion en CLE présentation phase 1 et 2				●					
	PHASE DE CONCERTATION DES ELUS								
	Phase conditionnelle								
Guide de mise en œuvre du scénario									
Calendrier prévisionnel									
Accompagnement administratif (projets statuts, délibération, conventions, ...)									ℓ
1 Réunion présentation en comité de pilotage									●
1 réunion de présentation en CLE				ℓ					●

CLE du 17 mai 2017



Merci de votre attention

Christine Navarro

Juriste

Tel : 02 51 17 29 66

christine.navarro@sce.fr

Arnaud Jacquet

*Responsable du Pôle « Gestion
intégrée des ressources en eau &
Planification »*

Tel : 02 38 64 23 47

arnaud.jacquet@anteagroup.com

CLE du 17 mai 2017



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 mars 2017
2. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021
3. Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE
4. Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux – diagnostic / scénarios)
5. **Information sur le programme Re Sources cadre Eaux de Vienne SIVEER**
6. Questions diverses

CONTRAT TERRITORIAL CADRE 2018-2022



Programmes Re-Resources d'Eaux de Vienne

Votre service public de l'eau

La solidarité intercommunale au service de l'eau et de l'assainissement dans la Vienne.



Eaux de Vienne - Siveer

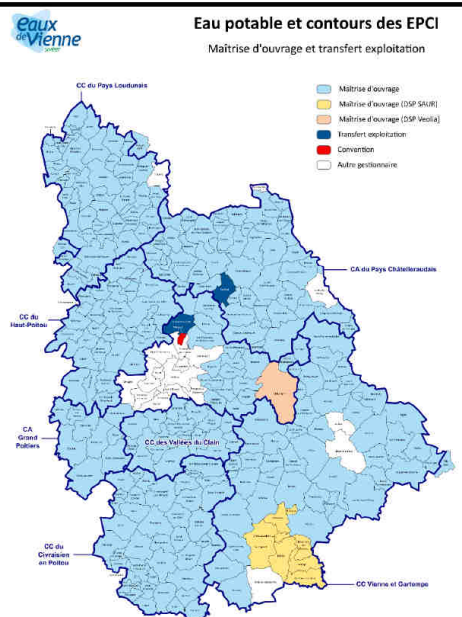


Un syndicat à vocation départementale

- ✓ 1er janvier 2015, sur la base d'une fusion des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne
- ✓ Syndicat mixte en gestion publique compétent en eau potable, assainissement collectif et non collectif
- ✓ Président : Jean Claude BOUTET

Quelques chiffres en eau potable :

- ✓ 150.000 abonnés
- ✓ 15 Mm³ consommés/an



La protection de la Ressource



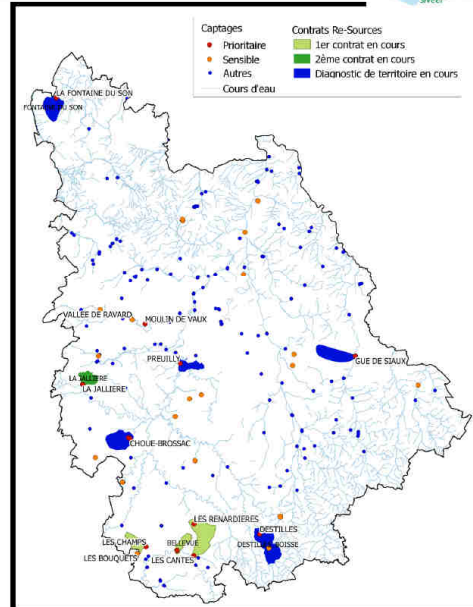
Production

- ✓ 2 prélèvements en eau de surface
- ✓ 97 champs captants d'eaux souterraines
- ✓ 13 prioritaires et 21 sensibles



Programmes Re-Sources

- ✓ 2 Contrats en cours
La Jallière et Sud Vienne
- ✓ 5 Diagnostics de territoires en cours
Choué-Brossac, Gué de Sciaux, Fontaine du Son, Preuilley, Destilles-Boisse
- ✓ 2 Captages prioritaires à protéger
Moulin de Vaux-Vallée de Ravard



Source de la Fontaine du Son



Enjeux

Nitrates :

Teneur au-dessus de la norme de potabilité de 50 mg/L depuis 2013 et 57 mg/L de moyenne en 2015.

En période estivale, la source est sollicitée de manière plus importante et les volumes mobilisables par le forage pour assurer la dilution deviennent insuffisants.

Pesticides :

Présence d'atrazine et ses produits de dégradation ainsi que de bentazone, inférieure à la limite de qualité.



Actions du Contrat Territorial Cadre

Afin d'optimiser les outils de l'intervention publique, le syndicat, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Loire Bretagne proposent une nouvelle organisation des contrats Re-Sources, basée sur 2 niveaux complémentaires :

- 1 Contrat Territorial Cadre : Outils de coordination et de mise en cohérence
- Les contrats Territoriaux Opérationnels : Programmes Re-Sources

Objectifs principaux du Contrat Cadre :

- ✓ Coordonner les contrats Re-Sources opérationnels en ayant une visibilité départementale ;
- ✓ Optimiser les actions de protection des ressources en eau pour l'atteinte des objectifs des contrats Re-Sources opérationnels ;
- ✓ Faciliter les échanges avec les partenaires et le montage des dossiers de financement ;
- ✓ Mettre en œuvre des opérations foncières de grande ampleur ;
- ✓ Mutualiser les compétences de l'équipe d'animation ;
- ✓ Réaliser des économies d'échelles.

Actions du Contrat Territorial Cadre

ANIMATION DES PROGRAMMES

GESTION FONCIERE

Animation Générale

- Préparation, mise en œuvre et coordination des actions
- Animation des différentes instances de gouvernance
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux

Animation Agricole

- Préparation, mise en œuvre et coordination des actions agricoles
- Animation des commissions et journées techniques
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux

Veille foncière

- Convention SAFER
- Veille foncière sur les secteurs à enjeu eau

Acquisition foncière

- Protection des zones à risque fort (gouffres...)
- Pérenniser les pratiques favorables à la qualité de l'eau

Rationaliser les ETP d'animation, assurer une gestion transversale des agents sur les territoires et simplifier la gestion administrative de l'équipe et les demandes de subventions

Mutualiser les enveloppe « acquisition foncière » des programmes Re-Sources. Acquisition éventuelle de parcelles les plus vulnérables avec maintien de l'agriculture (pratiques compatibles avec les objectifs du contrat).



Actions du Contrat Territorial Cadre



ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Optimisation des couverts

- Convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne
- Sensibilisation à la mise en place de couverts adaptés aux enjeux de chaque territoire
- Accompagnement et suivi

Journées techniques interbassins

- Partenariat avec l'ensemble des partenaires agricoles
- Interventions d'experts

Campagnes d'analyses

- Analyses de sols
- Analyses d'effluents
- Analyses reliquats de

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES

Accompagnement au passage au « zéro phyto »

- Information des élus
- Formation technique des collectivités

Action transversale de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants.

Mutualisation des ateliers techniques à destination des agents communaux pour les territoires ayant une proximité géographique, retours d'expériences plus enrichissants, mutualisation des coûts.



Actions du Contrat Territorial Cadre



AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

COMMUNICATION

Etudes Transferts

- Etudes des gouffres et propositions de solutions d'aménagement
- Etudes de la zone non saturée, mesure des stocks de nitrates

Suivi analytique des eaux

- Suivi des flux nitrates : sorties de drains, gouffres, puits
- Suivi renforcé des phytosanitaires aux captages

Communication agricole

- Réalisation de documents de communication

Communication non agricole

- Sensibilisation du grand public
- Sensibilisation des scolaires

Grouper les marchés d'études et d'analyses d'eaux réalisés dans les contrats Re-Sources pour réaliser des économies d'échelle

Grouper les budgets « communication » des contrats Re-Sources pour réaliser des économies d'échelle.



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 8 mars 2017
2. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017-2021
3. Validation du rapport d'activité 2016 de la CLE
4. Point d'avancement de l'étude GEMAPI (état des lieux – diagnostic / scénarios)
5. Information sur le programme Re Sources cadre Eaux de Vienne SIVEER
6. **Questions diverses**

Informations complémentaires

6. Questions diverses

Périmètre ZSCE Lutineaux

CLE 8 mars 2017 :

- Sollicitation de l'avis de la CLE sur le périmètre de la ZSCE
- Avis favorable de la CLE sous réserve de la prise en compte des résultats de l'étude du BRGM de 2010
- Courrier de la DDT 79 du 19/04/2017 : Informant que les résultats de l'étude du BRGM ont été étudiés et la question débattue avec les hydrogéologues



Le périmètre soumis à l'avis de la CLE reste inchangé

Dossier « Aménagement de la chaussée des Planches, de la chaussée du Moulin Neuf et du barrage à clapets de Preuil sur les communes d'Argenton-l'Église, Bouillé-St-Paul et Mauzé-Thouarsais »

- Porté à connaissance de la CLE
- Transmission des remarques / observations avant le 26 mai 2017

Questions diverses



Merci de votre attention